

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 689

8 mars 2016

SOMMAIRE

2B-Natural S.à.r.l.	33068	LYXOR Index Fund	33070
Abeil Participations S.A.	33068	MEDECINS SANS FRONTIERES	33071
Antonio Fusco International S.A.	33068	M.H. Luxembourg S.A.	33071
BASIP SPF	33067	Micado Finance et Participations S.A.	33072
Byeview Investments S.A.	33067	Ochtrup Phase 1-2 S.à r.l.	33066
Capital City Brewing Co.	33067	Ochtrup Phase 3 S.à r.l.	33066
Cathay Impex S.à r.l.	33066	SCG Budget Investment Holding S.à r.l.	33065
Cathay Impex S.à r.l.	33067	Starlyst UK Investments Lux S.à r.l.	33064
C.Z.C. S.A.	33067	Suxes Life Insurance Brokers S.A.	33064
dictant S.à r.l.	33070	Syrdall Investments S.A.	33065
Health for Life Capital S.C.A.	33026	Syrdall Investments S.A.	33065
Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l.	33072	ZHENG S.A.	33069
LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l.	33070	Zuavel S.à r.l.	33069
LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l.	33072	Zurga S.A.	33068
L-V Holdings S.à r.l.	33071		

Health for Life Capital S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 183.558.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of December,
before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of Health for Life Capital S.C.A. (the "Company"), a partnership limited by shares (société en commandite par actions) existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 183.558, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Rambrouch, dated 17 December 2013 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 543 on 28 February 2014. The Company's articles of association (the "Articles") have been amended several times and for the last time on 9 December 2015 pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, residing in Esch-sur-Alzette, and in course of publication with Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Edita Demirovic, employee, professionally residing in Luxembourg (the "Chairman"), who appoints as secretary Edmond Koster, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the "Secretary").

The Meeting appoints as scrutineer Ediat Demirovic, employee, professionally residing in Luxembourg (the "Scrutineer").

(the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the "Bureau" of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. All the Company's shares being in registered form, the shareholders of the Company were duly convened by convening notices sent on 27 November 2015. A copy of the convening notice and the receipt are deposited with the Bureau.

II. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that one (1) Management Share, twelve million nine hundred thousand six hundred and fifty (12,900,650) Class A Shares and thirty four thousand nine hundred and sixty-four (34,964) Class B Shares], with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, representing 84.70% of the share capital of the Company of fifteen million two hundred and seventy-two thousand five hundred and seventy-one euro (EUR 15,272,571.-) are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list by the members of the Bureau which will remain attached to the present deed. The attendance list is signed by the proxyholder of all of the shareholders, the members of the Bureau and the notary.

The powers of attorney from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present deed and are signed/initialled *ne varietur* by the members of the Bureau and the notary.

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment and restatement of the articles of association of the Company so that they shall henceforth have the form as attached to the proxy, in appendix A, provided to the shareholders for the Meeting;

2. Miscellaneous.

IV. The Meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend and to restate the Articles so that they shall henceforth have the form as attached to the proxy, in appendix A, provided to the shareholders for the Meeting. As a result, the restated Articles shall read henceforth as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1 Art. 1. Name. There is formed among Health For Life Management, the sole general partner (associé commandité) who is also the manager of the Company (the "General Partner") and the holders of ordinary shares (the "Limited Shareholders", and collectively with the General Partner, the "Shareholders"), a société en commandite par actions under the name "Health for Life Capital S.C.A." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the Companies Act, as well as by the Articles.

2 Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the General Partner. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner. Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3 Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is to hold directly or indirectly, unquoted shares and other securities. For that purpose, the Company will carry on the business of an investor and in particular, but without limitation, the General Partner shall, on behalf of the Company and identify, research, negotiate, make and monitor the progress of and sell, realise, exchange or distribute investments which shall include, but shall not be limited to the purchase, subscription, acquisition, sale and disposal of shares, debentures, convertible loan stock and other securities, and the making of loans whether secured or unsecured to such companies in connection with equity or equity-related investments. The Company may execute, deliver and perform all contracts and other obligations and engage in all activities and transactions as may be necessary or advisable, in the opinion of the General Partner in order to carry out the foregoing purposes and objectives, subject to the provisions of this article 3.

3.2 The investment objective of the Company is to make and realise direct or indirect investments in companies which operate in the life science industry, provided that the Company will not invest in any pooled investment vehicle or similar person (such as an investment fund) where any person receives a carried interest or management fee in respect of the Company's investment.

3.3 The Company will mainly target innovative start-up companies, and/or SMEs, as defined under Regulation (EC) 800/2008 of the European Commission of 6 August 2008, whose securities are not traded on a regulated financial securities exchange market nor on an exchange regulated market of a State which is not part of the European Economic Area agreement, and which comply with transparency and social ethics standards.

3.4 The Company will primarily invest in the European Union. The Company may also invest in territories outside the European Union, such as the US, Canada, or Asia, where there are Investment opportunities.

3.5 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to its participations in companies and/or enterprises, including to identify, research, negotiate, make and monitor the progress of and sell, realise, exchange or distribute investments which shall include, but shall not be limited to the purchase, subscription, acquisition, sale and disposal of shares, debentures, convertible loan stock and other securities, and the making of loans whether secured or unsecured to such companies in connection with equity or equity-related investments and generally the administration, management, control, development, optimization and realization of such participations as an investor holding such participations and interests.

3.6 The Company may (i) grant to enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs and/or any other companies or persons, any assistance, loans, advances or guarantees (including upstream or cross stream), and (ii) perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

3.7 The Company may borrow in any form and issue bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures.

3.8 The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

3.9 The Company can generally perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

4 Art. 4. Duration.

4.1 Subject to the provisions of article 17, the Company shall continue until the expiry of ten (10) years from the First Closing Date, provided however that the life of the Company may be extended by the General Partner, by up to two (2) additional one year periods (the "Term") subject to the prior approval of the Advisory Committee; provided that in any event the Term shall not exceed the term of any of the Parallel Funds.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the Shareholders. In case of death, incapacity or inability of the General Partner, article 112 of the Companies Act shall apply.

II. Capital - Shares

5 Art. 5. Capital.

5.1 The authorised capital is set at one hundred million euro (EUR 100,000,000), to be composed of a number of (i) Management Shares, (ii) A Shares, (iii) B Shares and (iv) D Shares, as freely determined and allocated by the General Partner, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each and each having the same characteristics and rights save as to those differences outlined in the Articles.

5.2 The subscribed and issued share capital is set at fifteen million two hundred and seventy-two thousand five hundred and seventy-one euro (EUR 15,272,571.-) and is composed of one (1) Management Share, fifteen million two hundred and thirty-five thousand one hundred and fifty (15,235,150) A Shares and thirty-seven thousand four hundred and twenty (37,420) B Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

6 Art. 6. Increase and reduction of share capital.

6.1 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

6.2 Authorisation of the General Partner

(d) The General Partner is authorised and instructed for a period of 5 (five) years starting on and from the 27 June 2014 to render effective the increase of the capital indicated in article 5.1 without any further need of a decision by the General Meeting, after having acknowledged in writing that the terms and conditions of these Articles are complied with and have been fulfilled. In particular the General Partner is authorised and instructed (i) to render effective any increase of the issued share capital under article 5.1, up to the authorised share capital in whole or in part, (ii) to see to the recording of such increase(s) and the consequential amendments of these Articles before a Luxembourg notary, and (iii) to proceed to such issues on the basis of the report made to the General Meeting on the circumstances and price(s) of the issue(s) of Shares within the authorised share capital as set out hereafter in article 6.3 and within the limitations provided therein, and in compliance with article 32-3 (5) of the Companies Act.

(e) In connection with this authorisation to increase the capital and in compliance with article 32-3 (5) of the Companies Act, the General Partner is authorised to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing Shareholders for the same period of 5 (five) years as referred to above.

6.3 Redemption of Shares

(d) A Shareholder may not, of its own initiative, require the Company to redeem its Shares.

(e) The Company however must redeem the Shares on a compulsory basis if a Shareholder ceases to be, or is found not to be in compliance with the Articles.

(f) In the event of compulsory redemption, the redemption price will be equal to the issue price paid at the time by the redeeming Shareholder (the "Redemption Price") subject to the provisions of any agreement the Shareholders are expressed to be a party with the Company.

(g) For the avoidance of doubt, the holders of Shares shall have preferential subscription rights for capital increases which would result in the issue of any Shares outside the scope of the authorised share capital of the Company.

6.4 Capital contributions of Shareholders

(d) Each Shareholder shall make Capital Contributions to the Company on the First Closing Date (or if a Subsequent Shareholder, when required pursuant to the Articles) and on such subsequent dates and of such amounts as the General Partner shall determine and as may be called for in aggregate up to the amount of its Commitment, in accordance with the provisions below.

(e) Each Shareholder shall contribute a portion of five (5) per cent of its Commitment (the "First Drawdown Amount") on or before the First Drawdown Date. In consideration of the payment of the First Drawdown Amount, the Company shall issue all A and B Shares subscribed for.

(f) The balance of the Commitment of each Shareholder shall be paid by way of drawdowns in variable amounts according to the requirements of the Company at such times as the General Partner determines (a "Further Drawdown"). The General Partner may only call a Further Drawdown if (i) at least 75% of the First Drawdown Amount or of the preceding Further Drawdown has been invested or allocated to specific Investments or to the payment of fees or expenses; and (ii) 95% of the drawdown preceding the last called drawdown, if any, has been invested or allocated to specific Investments or to the payment of fees or expenses, unless otherwise agreed by the Advisory Committee. The General Partner shall give written notice (which may be by email) to each Shareholder of any such drawdown (a "Drawdown Notice") requiring the payment by each such Shareholder of a portion of its Undrawn Commitment on the payment date specified in the Drawdown Notice (which date shall be at least 10 Business Days after the date of the Drawdown Notice). Each Drawdown Notice shall also specify the purpose or purposes for which a Capital Contribution is requested and, if any such purpose is to (i) invest in a Portfolio Company or a potential Portfolio Company, the industry sector and country in which such Portfolio Company or potential Portfolio Company operates; or (ii) pay fees and expenses, a breakdown of such fees and expenses and the calculation of such fees and expenses.

(g) Each Shareholder shall on or before the payment date specified in the relevant Drawdown Notice pay the amount requested to be paid in full (without deduction for costs and expenses, if any, payable by the Shareholder for making such

payment) in cash in Euros to the credit of the Company as specified in the Drawdown Notice (and cash shall include the electronic transfer of funds). Payments will be made to the bank account of the Company.

6.5 Temporary Distributions

Each Shareholder may be required to re-pay (subject as provided in this article 6.5), as an increase to or to create an Outstanding Amount, that part of any amount distributed to it pursuant to these Articles and to any agreement to which they are expressed to be a party with the Company from time to time.

6.6 Failure to comply with Drawdown Notice (Defaulting Shareholders)

(d) The General Partner shall (subject to the terms of article 6) make drawdowns of Commitments from Shareholders pro rata to their respective Commitments and in compliance with the terms of any agreements to which the Company may be expressed to be a party. Notwithstanding any provision of these Articles to the contrary, if any Shareholder fails to advance to the Company the amount which is the subject of a Drawdown Notice on or before the date of expiry of such Drawdown Notice or generally to make a payment in accordance and pursuant to any agreement to which it is expressed to be a party with the Company, (the "Defaulting Shareholder"), then the General Partner may, at any time thereafter, give notice to such Shareholder requiring it to remedy such default and to pay interest to the Company (the "Accrued Interest") on the amount outstanding for the period from the date of expiry of the Drawdown Notice up to the date of payment (or, if earlier the date of forfeiture of such Defaulting Shareholder's Shares, or the date of conversion of such Defaulting Shareholder's shares of the Company into D Shares as set out in article 6.7 below) at the rate of EURIBOR 3 months plus 500 basis points (as it stands on the date of expiry of the Drawdown Notice), on or before the expiry of 30 days from the date of such notice from the General Partner.

(e) The General Partner shall be entitled (i) to suspend the right of the Defaulting Shareholder to receive any distributions of any kind whatsoever until the final liquidation date of the Company, (ii) to suspend the right of the Defaulting Shareholder to participate in any Shareholders' vote, and (iii) if applicable, to suspend the Defaulting Shareholder of its duties as a member of the Advisory Committee.

(f) If the Shareholder has not remedied such default and paid all interest at the expiry of 30 days from the date of such notice, the General Partner may deem such Shareholder to be a Defaulting Shareholder.

(g) The General Partner, shall have the right (but shall not be required), without prejudice to any other rights it or the Company may have (and so that interest as set out above shall continue to accrue after such period of 30 days), at any time after the expiry of such period of 30 days to do any of the following:

(i) to cause the Interest of the Defaulting Shareholder to be forfeited in which event:

(A) the rights of such Defaulting Shareholder shall, after such forfeiture, be limited only to the right to a distribution equal to its Outstanding Amount as provided in these Articles (subject to such deductions as are set out below) after all other Shareholders shall have received distributions such that their Outstanding Amounts are equal to zero;

(B) out of the amounts otherwise due to be distributed to the Defaulting Shareholder in accordance with paragraph (A) 1 above, the Company shall be entitled to deduct and retain an amount equal to any costs or expenses (including any taxes) incurred by the Company in relation to dealing with the Defaulting Shareholder plus any costs (including interest) incurred as a result of any borrowings entered into by the Company to cover any shortfall as a result of the actions of the Defaulting Shareholder; and

(C) such Defaulting Shareholder shall cease to be treated as a Shareholder for all purposes as at the date that the Shares of such Defaulting Shareholder are forfeited as provided above; and/or

(ii) to offer the whole or part of the Shares of the Defaulting Shareholder to such person (including to the Company) as the General Partner shall determine (the "Purchaser") subject to the provisions of any agreement the Company is expressed to be a party with the Shareholders, for such price(s) as may be determined by the General Partner, the Investment Advisor, the Key Persons or the other members of the investment team of the Investment Advisor (who in setting such price shall act with regard to the interests of the Company and the non-defaulting Shareholders).

Notwithstanding the above, the General Partner shall make reasonable efforts to offer the Defaulting Shareholder's Shares to existing Shareholders. Notwithstanding the foregoing provisions, in the event the Defaulting Shareholder is a B Shareholder, the Purchaser(s) will be determined at the discretion of the General Partner, subject to the provisions of any agreement the Company is expressed to be a party with the Shareholders. In the absence of fraud, none of the Company, the General Partner, or any of the Shareholders shall be liable to a Defaulting Shareholder whose Interest is being transferred, or to a Shareholder purchasing any Share pursuant to this clause. The General Partner shall be constituted the agent for the sale of the Defaulting Shareholder's Shares and each of the Shareholders hereby irrevocably appoints the General Partner as their true and lawful attorney to execute any documents required in connection with such transfer if they shall become a Defaulting Shareholder and each such Shareholder undertakes to ratify whatever the General Partner shall lawfully do pursuant to such power of attorney and to keep the General Partner indemnified against any claims, costs and expenses which the General Partner may suffer as a result thereof.

The receipt by the General Partner or the Company of the sale proceeds shall constitute a good and valid discharge to the Purchaser of the Defaulting Shareholder's Shares. The Company shall not be required to pay the purchase money to the Defaulting Shareholder until the Defaulting Shareholder has delivered to them any and all documents of title as may

be required by the General Partner in respect of its Shares and confirmation that the Defaulting Shareholder has no claims against the General Partner or the Company.

The Purchaser shall, on completion of the Transfer be treated as a Substitute Shareholder; or

(iii) to convert, in its sole discretion, the Shares held by the Defaulting Shareholder into D Shares in such manner as provided in Article 6.9 below, it being specified that, in this event and for the purposes of this paragraph (iii), each D Share shall be deemed to have been issued at a price of one Euro (EUR 1) per Share. These D Shares will only be entitled to receive distributions of an amount equal to the Outstanding Amount with respect to the Shares held by the Defaulting Shareholder on the payment date designated by the General Partner (A) after the deduction of (i) any amount due to the Company by the Shareholder, (ii) any Accrued Interest incurred up to the effective date of the Shares' new designation, (iii) an amount corresponding to all expenses incurred or damages suffered by the General Partner, the Company, or the other Shareholders due to the Defaulting Shareholder's failure to pay the amount due to the Company by the Shareholder, and (iv) an amount equal to the share of the Management Fee corresponding to the Commitment of the Defaulting Shareholder and that should have been paid by such Defaulting Shareholder during the Term, and (B) during the liquidation period of the Company, only when the Company has fully paid the Outstanding Amounts with respect to the Shares issued to the other Shareholders. The D shareholders (the "D Shareholders") may not participate in any Shareholders' vote and their Commitment shall not be included as part of Total Commitments for any Shareholders' vote purposes. After the change of designation of the Shares into D Shares as described above, the Defaulting Shareholder will be released from any obligation to pay in future Further Drawdowns except for any Further Drawdowns called pursuant to these Articles and its Commitment will be deemed to be equal to the Outstanding Amount of the Shares that it was holding before the conversion of these Shares into D Shares; or

(iv) to take any action as the Company may think reasonably necessary to enforce the obligations of the Defaulting Shareholder to make payment of any sums required pursuant to its Commitment.

In any event, regardless of which option or options the General Partner chooses, the Total Undrawn Commitments and the total Commitments may be adjusted accordingly, if applicable. All distributions which have not been paid to the Defaulting Shareholder in accordance with the preceding paragraph shall be retained by the Company.

(h) The General Partner shall be entitled (i) to suspend the right of the Defaulting Shareholder to receive any distributions of any kind whatsoever until the final liquidation date of the Company, (ii) to suspend the right of the Defaulting Shareholder to participate in any Shareholders' vote, and (iii) if applicable, to suspend the Defaulting Shareholder of its duties as member of the Advisory Committee. The rights of the General Partner as provided in these Articles are not exclusive to any other remedy that may be considered under any agreement to which the Defaulting Shareholder and the Company may be expressed to be a party from time to time.

6.7 Conversion of Shares

Shares held by a Defaulting Shareholder shall automatically be converted into defaulting shares ("D Shares") without any further action by the General Meeting and/or the holders thereof, upon the satisfaction of the conditions set out in article 6.6 above. The conversion shall occur for the entirety of the Shares so held by the Defaulting Shareholder at a conversion rate of one (1) A Share, or as applicable, one (1) B Share for one (1) D Share.

The General Partner is authorised and instructed (i) to determine if the conditions of the conversion of the A Shares and/or B Shares as provided in article 6.6 have been fulfilled, (ii) to record the conversion in the share register of the Company, (iii) to render effective any conversion of the shares in accordance with this article 6 and see to the consequential amendments to Article 5.2 of the Articles in front of a Luxembourg notary, and (iv) to take any steps and actions (including, without limitation, to authorise and empower any person) necessary for the purpose of obtaining the recording of the alteration of article 5.2 of these Articles by way of a notarial deed and the publication of such amendment.

7 Art. 7. Shares.

7.1 The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

7.2 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Companies Act and may be examined by each Shareholder who so requests.

7.3 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

7.4 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

7.5 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

7.6 A Shareholder may not, of its own initiative, require the Company to redeem its Shares.

7.7 Within the limits set forth by the Companies Act and applicable law, the Company however must redeem the Shares on a compulsory basis if a Shareholder ceases to be, or is found not to be in compliance with the provisions of the Articles or any agreement to which it is expressed to be a party.

(d) In the event of compulsory redemption, the redemption price will be equal to the issue price paid at the time by the redeeming Shareholder. However, if the General Partner determines that the value of the Company Assets has increased

or decreased materially since subscription by the relevant Shareholder, the General Partner may change the redemption price by application of the valuation rules set forth in Annex 1 of the Articles above and subject to the approval of the Advisory Committee (including for the avoidance of doubt, the positive vote of the Strategic Sponsor and excluding the vote of the Financial Sponsor and of any representatives of the investors in the Parallel Funds). Being understood that in case the redemption price is negative or equal to zero by application of the valuation rules set forth in Annex 1, the redemption price shall always be equal to zero, except in the case where the relevant Shareholder is to be considered having acted in good faith, as to be determined by the General Partner, circumstances under which the General Partner shall determine a redemption price taking into consideration the best interests of all Shareholders and creditors of the Company.

(e) To the maximum extent permitted by Luxembourg law, the Company may also redeem the Shares in the event of default of payment by a Shareholder towards the Company relating to that Shareholders' commitment to subscribe for Shares.

7.8 The Shares redeemed by the Company will be cancelled.

8 Art. 8. Share transfers.

8.1 No sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition (including the granting of any participation) (a "Transfer") of all or any of any Shareholder's Shares, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an Associate or by operation of law), shall be valid or effective except for the provisions of this article 8.

8.2 No Transfer of all or any A Shareholder's A Shares, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an Associate or by operation of law), shall be valid or effective except with the prior written consent of the General Partner, who shall consult the Advisory Committee prior to such Transfer.

(d) Subject to paragraph (b) of this article 8.2 and subject to article 8.4, such consent of the General Partner may be given or withheld in the sole and absolute discretion of the General Partner.

(e) Notwithstanding paragraph (i) above, the consent of the General Partner shall not be unreasonably withheld or delayed in the case of any Transfer:

(i) to an Associate of the Selling Shareholder, provided that such Associate undertakes (by granting an irrevocable call option), prior to the completion of the Transfer, to transfer the A Shares which are the subject of the A Shares Unrestricted Transfer to the Selling Shareholder or to another Associate of the Selling Shareholder if the Associate to which the Transfer is proposed to be made ceases to be an Associate of the Selling Shareholder;

(ii) where the Selling Shareholder is a collective investment scheme, if the Substitute Shareholder is (X) the manager of the transferor; or (Y) a collective investment scheme managed or advised by such manager or (Z) or a collective investment scheme managed or advised by an entity which Controls or is Controlled by the Selling Shareholder,

(each of these cases being referred to as a "A Shares Unrestricted Transfer").

8.3 No Transfer of all or any B Shareholder's B Shares, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an Associate or by operation of law), shall be valid or effective except with the prior written consent of the General Partner, who shall consult the Advisory Committee prior to such Transfer.

(d) Subject to paragraphs (a) and (b) of this clause 8.3 and subject to clause 8.4, the General Partner shall be bound by the decision of the Advisory Committee.

(e) Notwithstanding paragraph (a) above, in the case of any Transfer:

(i) to an Associate of the selling B Shareholder, provided that such Associate undertakes (by granting an irrevocable call option), prior to the completion of the Transfer, to transfer the B Shares which are the subject of the B Shares Unrestricted Transfer to the selling B Shareholder or to another Associate of the selling B Shareholder if the Associate to which the Transfer is proposed to be made ceases to be an Associate of the selling B Shareholder the transferor and the transferee will be deemed jointly and severally liable for all of the obligations of the transferor subject to the provisions of any agreement to which the Company is expressed to be a Party; or

(ii) arising from an inheritance or liquidation of community property between spouses, it being stipulated that any beneficiaries of such a Transfer shall be jointly and severally liable, both amongst themselves and with the selling B Shareholder, for the same obligations as those incumbent on the selling B Shareholder.

(each of these cases being referred to as a "B Shares Unrestricted Transfer")

the General Partner shall not be bound by the decision of the Advisory Committee and the consent of the General Partner shall not be unreasonably withheld or delayed.

(f) Notwithstanding paragraph (a) above, in case of any Transfer between the Investment Advisor, and/or the Key Persons and/or the members of the investment team of the Investment Advisor, the General Partner shall not be bound by the decision of the Advisory Committee.

Notwithstanding the foregoing, this article 8.3 shall not apply when the B Shares are transferred pursuant to the vesting agreements.

8.4 Notwithstanding articles 8.2 and 8.3, the consent of the General Partner shall automatically be withheld where:

(d) The proposed Transfer is a Transfer to a Strategic Sponsor Competitor, except if the Advisory Committee has given its consent to such Transfer, including the positive vote of the Strategic Sponsor;

(e) the Transfer would result in an A Shareholder (i) whose Commitment represents less than 25 per cent of the HFL Total Commitments prior to the contemplated Transfer, holding 25 per cent or more of the HFL Total Commitments, or (ii) whose Commitment represents less than 50 per cent of the HFL Total Commitments prior to the contemplated Transfer, having a Commitment representing 50 per cent or more of the HFL Total Commitments, unless such Transfer has been approved by the Advisory Committee (including for the avoidance of doubt, the positive vote of the Strategic Sponsor and excluding the vote of the Financial Sponsor);

(f) such Transfer would cause the Company to be disqualified or terminated as a company (including for applicable tax purposes), but only if such termination would result in material adverse tax consequences to the Company, the Parallel Funds or their respective investors.

8.5 For the purposes of determining whether any proposed Transfer breaches any provision of article 8.4 the General Partner shall be entitled to require, as a condition of registering any Transfer or giving consent to any Transfer, that any proposed Substitute Shareholder either (at the General Partner's discretion) provide to the General Partner an opinion of counsel (such counsel and opinion to be in a form reasonably satisfactory to the General Partner) or a certificate of an authorised officer of the proposed Substitute Shareholder that the proposed Transfer does not breach any of the provisions of article 8.4. The General Partner shall be entitled to rely on such opinion or certificate for the purposes of determining whether any proposed Transfer breaches any of the provisions of article 8.4.

8.6 Notwithstanding any other provision of these Articles no Shareholder may transfer its Shares in accordance with the provisions of articles 8.2 or 8.3 at any time when it is a Defaulting Shareholder unless it is a Transfer made in accordance with the provisions of any agreement to which the Shareholders are expressed to be a party. Notwithstanding any other provision of these Articles, no Shareholder may transfer its Shares in accordance with the provisions of articles 8.2 or 8.3 unless, in each case, the transferee (if not already a Party) has adhered to any agreement entered into from time to time by the Shareholders no later than upon the completion of the Transfer.

8.7 Any transfer of Shares in violation of this article 8 shall be void and ineffective ab initio and the General Partner shall not give any effect to such attempted transfer in the Company's register(s).

8.8 The admission of new shareholders in the Company as Substitute Shareholders or further shareholders shall be, at all times, subject to the strict compliance by the Company of its obligations under any agreement it may enter into from time to time with some or all of its Shareholders.

9 Art. 9. Pre-emption.

9.1 Excluding (x) A Shares Unrestricted Transfers and (y) Transfers of A Shares where the Selling Shareholder is an individual or a company that is 100 per cent owned by an individual, or a trust set up for the benefit of an individual, and the proposed Transfer is exclusively for the purposes of wealth management or estate conveyance and subject to the remaining provisions of this article 9.1 and articles 9.2 to 9.11, an A Shareholder wishing to Transfer (the "Selling Shareholder") the whole or any part of its A Shares and Commitment in relation thereof (the "Transfer Interest") shall notify the General Partner in writing who shall consult the Advisory Committee prior to such Transfer (the "Transfer Notice") and shall furnish such information regarding any proposed assignee (the "Substitute Shareholder") and the price at which it is proposing to assign such Interest (the "Transfer Price") as may be required by the General Partner. The Selling Shareholder shall bear all costs and expenses arising out of or in connection with any proposed assignment, including the reasonable legal fees of the Company and, where applicable, of the General Partner.

9.2 The General Partner shall, within five (5) Business Days of receipt of a Transfer Notice, offer for purchase at the Transfer Price to (i) each of the A Shareholders other than the Selling Shareholders and (ii) each of the investors in the Parallel Fund holding A Shares (together, the "Relevant Shareholders") the Transfer Interest and the General Partner shall invite each of them to state in writing within thirty (30) Business Days of the date of dispatch of such offer whether it is willing to purchase any, and if so how much, of the Transfer Interest.

9.3 If, pursuant to the offer contained in article 9.2, the aggregate applications of the Relevant Shareholders or any of them shall be equal to or less than the whole of the Transfer Interest, the General Partner shall allocate such amount of the Transfer Interest as has been applied for to the Relevant Shareholders in the proportions in which each such Relevant Shareholder has applied.

9.4 If the aggregate applications of the Relevant Shareholders or any of them shall exceed the amount of the Transfer Interest, the General Partner shall allocate the Transfer Interest to the Relevant Shareholders who have applied for it (the "Applying Shareholders") in proportion (as nearly as practicable) to their respective Commitments as a proportion of the aggregate Commitments of the Applying Shareholders but so that no Relevant Shareholder shall be allocated more than it has applied for.

9.5 If, following the allocation of the Transfer Interest by the General Partner in accordance with article 9.4 (the "Allocation") any part of the Transfer Interest is not allocated (the "Remaining Transfer Interest"), the General Partner shall within two (2) Business Days of the Allocation allocate the Remaining Transfer Interest to any Applying Shareholders who were not allocated on the Allocation the full amount for which they applied (the "Unsatisfied Amounts"). If there is insufficient Remaining Transfer Interest to satisfy the Unsatisfied Amounts in full, the Remaining Transfer Interest shall be allocated between the Applying Shareholders who still have Unsatisfied Amounts (the "Remaining Shareholders") in proportion (as nearly as practicable) to their respective Commitments as a proportion of the aggregate Commitments of the Remaining Shareholders but so that no Remaining Shareholder shall be allocated more than it has applied for.

9.6 If, following the allocation of the Remaining Transfer Interest by the General Partner in accordance with article 9.5, any part of the Transfer Interest is not allocated, the General Partner shall repeat the procedure described in article 9.5 until all the Transfer Interest has been allocated or until there are no Unsatisfied Amounts.

9.7 If, following the offer made by the General Partner under article 9.2, any part of the Transfer Interest is not applied for or once the procedures set out in article 9.4 to article 9.6 (inclusive) have been exhausted any part of the Transfer Interest is not allocated, the General Partner shall cease allocating Transfer Interest to Relevant Shareholders and may by notice in writing (given at any time within the period of 5 Business Days following the 10 Business Day period set out in article 9.2 or the Allocation whichever is the later) invite any person or persons selected by the General Partner (also referred to as “Substitute Shareholders”) to apply at the Transfer Price for any of the Transfer Interest not applied for by the Relevant Shareholders at such price. If a person or persons so selected by the General Partner shall apply within 5 Business Days of such invitation for any part of the Transfer Interest, the General Partner shall allocate to it or them such part of the Transfer Interest as it at its sole discretion decides.

9.8 No Selling Shareholder shall be entitled or obliged to assign any part of its Transfer Interest pursuant to the terms hereof if such assignment would result in any of the adverse consequences set forth in paragraph ii) of article 8.1 or any other legal restriction that would impose additional obligations on the Company, the Shareholders or the General Partner. No Shareholder shall be obliged to take more than the maximum proportion of the Transfer Interest that it has indicated to the General Partner it is willing to purchase. An allocation of the Transfer Interest or any part thereof made by the General Partner pursuant hereto shall constitute the acceptance by the persons to whom they are allocated of the offer to purchase that part of the Transfer Interest on the terms offered to them.

9.9 The General Partner shall forthwith upon completing all the allocations of any Transfer Interest under article 8 give notice in writing (a “Sale Notice”) to the Selling Shareholder and to each person to whom any part of the Transfer Interest has been so allocated, of the proportion of the Transfer Interest so allocated and the aggregate price payable therefor. Completion of the assignment of any part of the Transfer Interest in accordance with the Sale Notice shall take place within 5 Business Days after the date of the Sale Notice whereupon the Selling Shareholder shall, upon payment of the price due in respect thereof, assign the proportions of the Transfer Interest specified in the Sale Notice to the persons to whom they have been allocated.

9.10 If in any case the Selling Shareholder, having become bound as aforesaid, makes default in assigning the Transfer Interest or any part thereof, the General Partner may receive such purchase money and may nominate some person to execute an assignment of such Interest in the name and on behalf of the Selling Shareholder and shall hold the purchase money in trust (without interest) for the Selling Shareholder. The receipt by the General Partner of the purchase money shall be a good discharge to the proposed assignee (who shall not be bound to see to the application thereof) and the validity of the proceedings shall not be questioned by any person.

9.11 If all the Transfer Interest or any part thereof is not sold under the pre-emption provisions contained in this article 9, the General Partner shall (forthwith upon the exhaustion of such provisions) notify the Selling Shareholder of the amount of the unsold balance and the Selling Shareholder may at any time, within three (3) calendar months after receiving such notification, assign such balance of the Transfer Interest to the Substitute Shareholder at any price not less than the Transfer Price (reduced proportionately to take account of any part of the Transfer Interest already assigned).

10 Art. 10. Position of Substitute Shareholders.

10.1 Each Substitute Shareholder shall be bound by all the provisions of any shareholders agreement to which the Company and the Shareholders are expressed to be a party from time to time and, as a condition of registering any Transfer or giving its consent to any Transfer to be made in accordance with the provisions of article 8, the General Partner shall require (and the transferring Shareholder shall take all necessary steps to ensure) that the proposed Substitute Shareholder acknowledges, in such written form as may be required by the General Partner, its assumption (in whole or, if the substitution is in respect of part only, in the proportionate part) of the obligations of the transferring Shareholder by agreeing to be bound by all the provisions of such agreement and becoming a Shareholder and undertakes to indemnify the Company and General Partner in respect of any liabilities, obligations, legal costs, taxes and expenses associated with or arising directly or indirectly as a result of such Transfer.

10.2 The Substitute Shareholder shall not become a Shareholder and neither the Company nor the General Partner shall incur any liability to any person for allocations and distributions made in good faith to the transferring Shareholder until:

(d) the written instrument of transfer has been received by the Company and recorded in its books and the effective date of the transfer has passed; and

(e) the General Partner has confirmed that the proposed Substitute Shareholder has, in the General Partner's view, supplied the necessary information to allow the General Partner to comply with any applicable anti-money laundering requirements relating to the admission of the proposed Substitute Shareholder as a Shareholder in the Company.

10.3 Provided that the Substitute Shareholder has acknowledged its assumption of the obligations of the transferring Shareholder the General Partner shall be authorised (but shall not be obliged) to release any Shareholder who is making a Transfer from any future obligation in respect of the Shares which are the subject of such Transfer.

10.4 No transfer of Shares in violation of article 10 shall be valid or effective, and the Company shall not recognise the same, for the purposes of making distributions of Income Proceeds or Capital Proceeds or reductions of Outstanding Amounts or otherwise with respect to interests in the Company.

10.5 Excluding Transfers where the Selling Shareholder is an individual and the proposed Transfer is made to an entity that is controlled by such individual being understood that such Transfer will be subject to (i) the provisions of paragraph ii) of article 8.2 and (ii) the execution by the Substitute Shareholder(s) of any undertaking executed by the Selling Shareholder and the General Partner in relation to the B Shares, no Transfer of all or any of the B Shares whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an Associate or by operation of law), shall be valid or effective except with the prior written consent of the General Partner.

III. Management - Representation

11 Art. 11. Management of the Company.

11.1 The Company shall be managed by the General Partner. Health For Life Management is and shall remain the General Partner for the duration of the Company.

11.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the Shareholders fall within the competence of the General Partner, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

11.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, by the General Partner.

11.4 The General Partner is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly.

11.5 The Company shall be bound towards third parties by the signature of the General Partner or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 11.3 and 11.4 of these Articles and within the limits of such power.

11.6 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any officers of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

11.7 To the full extent permitted under the law, subject to the terms and limitations provided in these Articles and subject to the powers given to the Advisory Committee, the General Partner shall have full power and authority, on behalf of the Company, to do all such things as are, in the reasonable opinion of the General Partner, necessary or desirable in connection with the operation of the Company, the management of the Company's investment portfolio or otherwise in the furtherance of the Company's business, including (without limitation):

(d) to receive applications for Commitments from prospective Shareholders, to require prospective Shareholders to provide such information as the General Partner thinks necessary or appropriate in order to comply with any applicable anti-money laundering regulations and to admit such persons as Shareholders by accepting on behalf of the Company a subscription agreement executed and delivered by such persons;

(e) to admit Substitute Shareholders to the Company in accordance with these Articles (provided that such Substitute Shareholders are not Strategic Sponsor Competitors);

(f) to nominate and remove members of the Advisory Committee;

(g) to establish or acquire, and exercise rights in relation to, Investment Holding Companies;

(h) to identify, evaluate and negotiate investment opportunities, to (or to agree to) acquire Investments falling within the Investment Policy (either directly or through an Investment Holding Company) and to (or to agree to) sell, exchange or otherwise dispose of such Investments;

(i) to enter into Underwriting Transactions, to acquire Investments in a syndicate with other Shareholders or to enter into Bridge Investments (in each case either directly or through an Investment Holding Company);

(j) to enter in investment advisory agreements with the Investment Advisor on behalf of the Company;

(k) to borrow money (either directly or through an Investment Holding Company), and to make, issue, accept, endorse and execute promissory notes, drafts, bills of exchange, guarantees and other instruments and evidences of indebtedness and to mortgage, charge, pledge, assign or grant a security interest in all or any part of the Company Assets in connection with such borrowing;

(l) to give such guarantees, warranties and indemnities in connection with the acquisition, holding or disposal of Investments as the General Partner considers necessary or desirable; provided that the risks and charges resulting from such guarantees, warranties and indemnities, as estimated in the financial evaluation made by the General Partner, shall at no time exceed 100% of the net Companies' assets value;

(m) to monitor the performance of and, where appropriate, to appoint directors to the boards of Portfolio Companies, to exercise all rights conferred upon the Company under the terms of any investment agreement or otherwise in respect of a Portfolio Company, to liaise with, consult, assist or procure assistance to be given to Portfolio Companies and generally to take any action the General Partner considers appropriate for the protection of Company Assets;

(n) to enter into forward exchange contracts and to invest in currency or currency futures or currency options or contracts for differences or other instruments (in each case whether directly or through an Investment Holding Company) with a view to exclusively hedging currency or interest rate risk, provided that no omission to hedge or otherwise enter into

arrangements to cover the risk of losses as a result of exchange or interest rate movements shall constitute a breach of any duty owed to any person by the General Partner;

(o) pending the application of amounts drawn down pursuant to these Articles and any agreement to which the Company is expressed to be a party, or received by the Company (as the case may be), to place such amounts in deposit accounts or invest them in short-term instruments;

(p) to open and maintain bank accounts for and in the name of the Company, to give payment and other instructions to banks in respect of such accounts and to receive and pay into such accounts Capital Contributions advanced by Shareholders, investment income, sums arising on the disposal of Investments and any other amounts received by the Company;

(q) to discharge any obligations of the Company, including paying the fees and expenses referred to in any agreement to which the Company may be expressed to be a party and to provide against present or future contemplated obligations and contingencies;

(r) to pay or direct the Company to pay all amounts of Taxation for which the Company, an Investment Holding Company or the General Partner (for the avoidance of doubt, this excludes any taxation that the General Partner may incur as a result of its own business) may be liable;

(s) to pay to any Indemnified Person (including the General Partner, the Investment Advisor and any of their respective Associates) any amounts to which the General Partner, acting in good faith, believes such person to be entitled pursuant any agreement to which the Company and its shareholders may be a party from time to time;

(t) to make distributions to the Shareholders in accordance with the terms of these Articles and any agreement to which the Company is expressed to be a party;

(u) to appoint a custodian of the Company Assets and to give settlement and other instructions to such custodian;

(v) to engage such employees, independent agents (including placement agents), paying and collecting agents and professional or financial advisers or consultants as the General Partner considers necessary or desirable in relation to the affairs of the Company, who may be Associates of the General Partner provided that such engagements are on arm's length terms provided that: (x) such engagements are on arm's length terms and (y) the Advisory Committee is first consulted before any such Associate of the General Partner (other than the Investment Advisor) is hired by the General Partner;

(w) to commence, conduct, defend or settle litigation relating to the Company or to any of the Company Assets;

(x) to register and publish all such notices, statements or other documents as may be required pursuant to the Companies Act;

(y) to provide or procure office facilities and office and executive staff and office equipment to facilitate the carrying on of the business of the Company;

(z) to carry out periodic valuations of the Company Assets, and to furnish such valuations to the Shareholders in accordance with the provisions of these Articles and any agreement to which the Company is expressed to be a party;

(aa) generally to communicate with the Shareholders and to report to the Shareholders at such times as it shall think fit and to represent the Company in all things;

(bb) on behalf of and so as to bind the Company and the Shareholders as such, to enter into, make and perform such deeds, documents, contracts, agreements, undertakings, guarantees and indemnities as the General Partner may, in its reasonable opinion, consider necessary or desirable in connection with the exercise of its powers pursuant to this article or otherwise in the furtherance of the Company's business;

(cc) to may make all adjustments that it deems necessary to reflect the fact that the Pharma Compartment did not participate an excused investment (as this term is defined in the Pharma Compartment by-laws) and to call a Drawdown from other investors in the Fund, excluding the Pharma Compartment, for the amount necessary to supplement the amounts available for the purposes of such excused investment;

(dd) to set aside funds for reasonable reserves, anticipated contingencies and working capital, including for expenses and liabilities of the Company and amounts in respect of the exercise price of options, warrants and similar securities or instruments purchased or received or anticipated to be purchased or received in connection with any Portfolio Company, to convert the Company into a SICAR (the "Conversion") at any time, at the sole discretion of the General Partner, such Conversion to be effected as the General Partner may deem fit;

(ee) any other things, tasks, or actions that are generally expected (in light of customary practices) in connection with the management of an investment fund; and

(ff) until the Final Closing Date, transfer and reallocate at cost, plus where applicable a warehousing fee, part or whole of any Parallel Funds assets to the Company. In addition, part of the Parallel Funds assets may be warehoused (portés) by the Company (the "Warehoused Amount"). The General Partner may (until the Final Closing Date), to the extent permitted by law, where appropriate, transfer and reallocate such Warehoused Amount to the Parallel Funds. Such transfer will occur at cost, plus where applicable a warehousing fee,

provided that the General Partner shall not have power or authority to do anything that would contravene any provision of the Companies Act, or any agreement to which the Company is expressed to be a party.

11.8 The General Partner shall ensure that the Company shall not invest more than 10 % of the Total Commitments in any one Portfolio Company. Nonetheless, the Company may invest up to 15 % of the Total Commitments in a single

Portfolio Company if the additional 5 % constitutes a Bridge Investment or above 10 % of the Total Commitments in a single Portfolio Company with the approval of the Advisory Committee.

11.9 Advisory Committee

(d) The Company shall have an Advisory Committee representing the principal Shareholders and the principal investors in the Parallel Funds. Subject to the paragraphs (b) and (c) below, members of the Advisory Committee are appointed by the General Partner and the management company of the Parallel Fund at their discretion, subject always to any agreement to which the Company is expressed to be a party.

(e) The General Partner shall be entitled to remove from the Advisory Committee any member representing a Shareholder who becomes a Defaulting Shareholder.

(f) The members of the Advisory Committee shall be invited by the General Partner to attend meetings as the General Partner may determine. The members of the Advisory Committee shall be reimbursed by the Company for reasonable out-of-pocket expenses incurred while acting in that capacity provided that such expenses shall not exceed € 1,000 per meeting and per attending member (excluding VAT, if applicable) and provided that the relevant invoices shall be submitted to the Company (and for the avoidance of doubt, any expenses in excess of € 1,000 (excluding VAT, if applicable) shall be borne by the member(s) of the Advisory Committee which incurred such expenses), but shall not be otherwise compensated for their services as Advisory Committee members. Representatives of the General Partner shall be entitled to attend and speak at meetings of the Advisory Committee but shall not be entitled to vote in respect of any matters discussed at such meetings.

(g) The Advisory Committee shall be consulted by the General Partner where necessary regarding actual or potential conflicts of interest regarding the Company, the Parallel Funds and/or the General Partner and/or the Investment Advisor and/or the members of the investment team in relation to any contemplated investment by the Company and/or the Parallel Funds, or any arrangement pursuant to which any expenses falling within the category of the expenses subject to the provisions of any agreement of the Company is expressed to be a party with the Shareholder may be borne by the Company (x) including, for the avoidance of doubt, any expenses relating to services rendered as part of a sale mandate of a Portfolio Company or as a result of underwriting undertakings or other sponsor role assumed as part of a process of a listing of the securities of a Portfolio Company on a regulated market, and (y) excluding, as a specific exception, any expenses relating to brokerage fees incurred as a result of a sale of Portfolio Company's shares which are listed on a regulated market, provided such fees are invoiced on an arm's length basis and are disclosed to the Advisory Committee, as well as on any other matter, where the consultation or the consent of the Advisory Committee is required under these Articles or any agreement to which the Company is expressed to be a party, or further to a request of the General Partner or the Investment Advisor. The Advisory Committee shall also receive from time to time, for information purposes, information on the Value of Investments. The members of the Advisory Committee shall not take part in the management of the Company's business. Nonetheless the General Partner will be bound by any decision of the Advisory Committee regarding conflicts of interest or amendments to the Investment Policy of the Company.

(h) All decisions of the Advisory Committee shall be taken by vote of a majority of its members (including the positive vote of the Strategic Sponsor and/or the Key Investor and/or the Financial Sponsor, or excluding the vote of the Financial Sponsor, as may be specified in any Shareholders' Agreement) for the time being, either at a meeting called by the General Partner in its discretion or, where no meeting is held or in the case of those members who decline to attend a meeting, by the members communicating to the General Partner their consent. Unless the members of the Advisory Committee unanimously agree otherwise, a person having a conflict of interest shall be precluded from voting on any issue in respect of which the conflict of interest exists. He or she shall not, however, be precluded from participating in any deliberations concerning such issue before voting takes place. The General Partner may require the Advisory Committee to poll its members, and may disregard in all respects the voting rights and votes of members who decline to exercise their votes within 15 Business Days of written notification from the General Partner requiring a poll, for purposes of determining the decision of the majority. Minutes shall be taken of meetings of the Advisory Committee and circulated to each member of the Advisory Committee.

11.10 No management by Shareholders

For the avoidance of doubt, the Shareholders shall take no part in the operation of the Company or the management or control of its business and affairs, and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in or in any way to interfere in the conduct or management of the Company or to vote on matters relating to the Company other than as provided in the Companies Act or as set forth in these Articles.

12 Art. 12. Liability.

12.1 To the extent permissible under Luxembourg law, the General Partner and other officers of the Company, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

12.2 The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

IV. General meetings of shareholders

13 Art. 13. Powers and voting rights.

13.1 The general meeting of Shareholders properly constituted represents the entire body of Shareholders of the Company.

13.2 It cannot order, adopt, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company without the consent of the General Partner.

13.3 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings.

13.4 Each Shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Except as otherwise provided for in these Articles, each share is entitled to one vote.

14 Art. 14. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

14.1 The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

14.2 Meetings of Shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

14.3 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.4 A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.5 Each Shareholder may also participate in any meeting of the Shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

14.6 Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or email to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

14.7 Except as otherwise required by law or by these Articles, and subject to any other provision of this article 14, resolutions at a meeting of the Shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

14.8 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of these Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to these Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by these Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast, subject to any other provision of this article 14 of these Articles.

14.9 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders.

V. Supervision - Annual accounts - Allocation of profits

15 Art. 15. Accounting Year and annual general meeting.

15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the following year.

15.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the General Partner must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the manager(s), and auditor(s) of the Company.

15.3 The General Partner shall, one month before the annual general meeting of Shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the Supervisory Board of the Company who must prepare a report setting forth its proposals

15.4 The annual general meeting of the Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the first Wednesday of June at midday. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

15.5 The annual general meeting of the Shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the General Partner, exceptional circumstances so require.

16 Art. 16. Allocation of profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 of these Articles.

16.2 The general meeting of Shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy and subject to the rights attached to each class of Shares as provided in any agreement entered from time to time between the Company, the General Partner and the Shareholders.

16.3 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the General Partner, in accordance with the decision of the general meeting of Shareholders which shall be taken in accordance with any agreement entered into from time to time between the Company, the General Partner and the Shareholders. The dividends shall be paid by the General Partner in United States Dollars or any other currency selected by the General Partner.

16.4 The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

VI. Dissolution - Liquidation

17 Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 The General Partner shall not be personally liable to any Shareholder for the return of Capital Contributions or Outstanding Amounts.

17.2 Upon liquidation of the Company, no further business shall be conducted except for such action as shall be necessary for the orderly windingup of the affairs of the Company, the protection and realisation of the Company Assets and the distribution of the Company Assets amongst the Shareholders.

17.3 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of Shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholders or by Companies Act, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.4 Upon the liquidation of the Company, the liquidator shall cause the Company to pay all debts, obligations and liabilities of the Company and all costs of liquidation and shall make adequate provision for any present or future contemplated obligations or contingencies in each case to the extent of the Company Assets.

17.5 The liquidator shall be authorised to sell any or all of the Company Assets on what it considers to be the best terms available or may, at its or their discretion provided that it or they have first used their reasonable endeavours to sell such Company Assets, and whether or not the same are subject to a Quotation, distribute all or any of the Company Assets in kind at the Value reasonably determined by the General Partner. The proceeds of the realisation of any Investments and other Company Assets and any assets distributed in kind shall be distributed amongst the Shareholders on the basis set out in Annex 1 and Annex 2. Shareholders receiving a distribution of Company Assets in kind shall be bound by the provisions of any agreements relating to such Company Assets, to the extent such agreements so provide.

17.6 The amounts unclaimed by the Shareholders at the close of the liquidation procedure shall be deposited with the Caisse des Consignations of Luxembourg in favour of whom it may concern. If such amounts were not claimed before the time bar, they will be deemed lost.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Companies Act and to any agreement which may be entered into among the Shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

VIII. Definitions

A Shareholder	any person who is or will become (as the context requires) a shareholder of the Company by subscribing for or by acquiring from another A Shareholder, A Shares
A Shares Unrestricted Transfer	the meaning given in article 8.2
Accounting Date	31 December 2014 and 31 December in each year thereafter or such other date as the General Partner may determine and notify to the Shareholders or (in the case of the final Accounting Period of the Company) the date when the Company is ultimately dissolved

Accounting Period	a period ending on and including an Accounting Date and beginning on the day following the immediately preceding Accounting Date or, in the case of the first Accounting Period, on the date of establishment of the Company
Accrued Interest	the meaning given to that term in clause 6.6
Advisory Committee	a committee comprising, amongst others, representatives of certain investors in the Company and investors in the Parallel Funds as described in article 11.9
Alpha Compartment	Health For Life Capital – Alpha Compartment, a compartment of the FPCI governed by articles L.214- 159 et seq. of the French Monetary and Financial Code
Allocation	the meaning given in article 9.5
Applying Shareholder	the meaning given in article 9.4
Articles	the articles of association of the Company as amended from time to time
A Shares	the A ordinary shares of EUR 1.00 par value each in the capital of the Company (to be issued at par), and having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles, including the right to vote on all resolutions of the Shareholders, and which entitle the holders of such Shares to distributions as provided under article 16
Associate	in relation to any body corporate ("C"), a holding company of C, a subsidiary of C, a subsidiary of a holding company of C or a holding company of a subsidiary of C, provided however that a Portfolio Company shall not be deemed to be an Associate of the General Partner by reason only of an Investment by the Company in such Portfolio Company
B Shares	the B ordinary shares of EUR 1.00 par value each in the capital of the Company (to be issued at par), which entitle the holders to distribution under clause 16 and to Carried Interest in the Company, and having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles including the right to vote on all resolutions of the Shareholders, and which entitle the holders of such Shares to distributions as provided under article 16
B Shareholder	any person who is or will become (as the context requires) a shareholder of the Company by subscribing for or by acquiring from another B Shareholder, B Shares
B Shares Unrestricted Transfer	the meaning given in article 8.3
Bridge Investments	Investments made by the Company (or by an Investment Holding Company) in excess of the requirement of the Company with a view to selling the excess to a third party within 12 months of its acquisition or a commitment to invest undertaken by the Company or by such Investment Holding Company in excess of the requirements of the Company which commitment is subject to reduction on occurrence of certain specified events; in respect of Bridge Investments, references to a Bridge Investment by the Company shall be deemed to include any investment or commitment to invest made by the Investment Holding Company
Business Day	a day (not being a Saturday or Sunday or a public holiday) on which banks located in Luxembourg are generally open for non-automated business
Capital Contribution	in relation to a Shareholder, the amounts subscribed and paid-up on Shares held by such Shareholder
Capital Proceeds	amounts determined by the General Partner to be in the nature of capital proceeds and available for distribution by the Company or (as the case may be) already distributed by the Company, including the Value of any assets of the Company distributed in kind
Commitment	in respect of a Shareholder, the amount committed by it to the Company or, in respect of any other investor in the Parallel Funds, its commitment in such Parallel Funds, whether or not such amount has been paid in whole or in part and whether or not it has been repaid to the Shareholder in whole or in part, with such amount comprising of the amount set out in the provisions of a Shareholders Agreement and these Articles
Companies Act	the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended
Company Assets	all or any of the assets of the Company including, for the purposes of these Articles (except for distribution purposes), the amount of any Undrawn Commitment
Company	the meaning given in article 1
Conversion	the meaning given in article 11.7
Defaulting Shareholder	the meaning given in article 6.6
Drawdown Notice	the meaning given in article 6.4
D Shares	the meaning given in article 6.7
EFSA	the European Food Safety Authority

Fault	<p>any of the following:</p> <p>(d) a breach by the General Partner or the Investment Advisor of the Articles, of the investment advisory agreement, of any side letter or other similar agreement, or of any other contractual agreement entered into by the Company, which causes substantial harm to the interests of the Company or the Shareholders;</p> <p>(e) the gross negligence (faute lourde) or wilful misconduct (dol), the fraud or reckless disregard of the General Partner or the Investment Advisor in connection with managing the Company;</p> <p>(f) the insolvency or bankruptcy of the General Partner or the Investment Advisor;</p> <p>(g) a Change of Control which has not been approved by the Advisory Committee</p>
Final Closing Date	<p>the latest to occur of:</p> <p>(h) the date upon which the last Shareholder is admitted to Fund pursuant to any Shareholders' Agreement; or</p> <p>(i) the last date on which an existing Shareholder increases the amount of its Commitment pursuant to any Shareholders' Agreement, provided however that such date shall not be any later than any other date decided by the General Partner prior to 15 December 2015</p>
Financial Sponsor	the meaning given in a Shareholders' Agreement
First Closing Date	the date upon which the first Shareholders (other than the Financial Sponsor) are admitted to the Company in accordance with the terms of these Articles
First Drawdown Amount	the meaning given in article 6.4
First Drawdown Date	in relation to each Shareholder, the date upon which the first drawdown of its Commitment is made pursuant these Articles, and more specifically article 6.6 (b), as may be supplemented by a Shareholders' Agreement
First Investment	means an investment designated as a first investment by the Company in compliance with any Shareholders' Agreement
Follow-on Investment	any further Investment by the Company in, or reasonably relating to, an existing Investment
Further Drawdown	the meaning given in article 6.4
General Meeting of the Shareholders	the general meeting of the Shareholders convened from time to time, subject to any such quorum and voting requirements as set forth in these Articles
General Partner	Health For Life Management or such general partner of the Company as appointed from time to time
HFL Total Commitments	the aggregate sum of all Commitments of all shareholders and all investors in the Parallel Funds
Income Proceeds	amounts determined by the General Partner to be in the nature of income proceeds and available for distribution by the Company or (as the case may be) already distributed by the Company
Investment Advisor	means such investment advisor to Seventure Partners S.A.S. a French société anonyme whose registered office is at 5/7 rue de Montessuy 75007 Paris, France, registered with the Companies and Commercial Registry of Paris under registration number 327 205 258
Investment Holding Company	a body corporate and/or company and/or partnership wholly or partly owned or acquired by the Company (or any custodian or nominee) established or acquired for the purpose of carrying out investment, underwriting, bridging and/or syndication transactions. Loans to an Investment Holding Company and amounts invested in its equity securities shall be treated as Investments and amounts received by the Company from an Investment Holding Company shall be treated as proceeds of such Investment
Investment Period	<p>the period from the First Closing Date to the earlier of:</p> <p>(j) 31 December of the year of the fourth anniversary of the creation of the Company or, subject to the approval of the Advisory Committee, the fifth anniversary of the creation of the Company; or</p> <p>(k) the date on which there are no Undrawn Commitments and no further Undrawn Commitments can arise; or</p> <p>(l) the date the General Partner determines, in good faith, that at least 75% of Total Commitments have been invested, or committed to be invested (including amounts reserved to make Follow-on investments or follow-on investments of the Parallel Funds other than New Investments and for the purpose of paying any obligation of or any of the expenses and liabilities of the Company) pursuant to a letter of intent,</p>

	<p>memorandum of understanding or similar document that constitutes a legally binding obligation or a definitive agreement or drawn down;</p> <p>(m) the date the General Partner determines after consultation of the Advisory Committee; or</p> <p>(n) the date on which the Investment Period is terminated pursuant to these Articles and any agreement to which the Company may be party to</p>
Investment Policy	means the investment objective of the Company, which is to generally make direct or indirect investments in companies who operate in the life science industry. The Company will primarily focus on the following sectors: (i) health (notably, without limitation, bio technologies, medical technologies, and connectedhealth); (ii) nutrition and well-being (including without limitation goods and services of this field, with a particular focus on companies manufacturing goods allegedly EFSA compliant); (iii) prevention (including, without limitation diagnosis, biomarkers, medicine and personalised nutrition); and (iv) food industry (including without limitation packaging and distribution) and such Investment Policy may be further defined in any agreement to which the Company will be expressed to be a party.
Investment	any investment or investments made or acquired by the Company (either directly or indirectly) including but not limited to shares, debentures, convertible loan stock, options, warrants or other securities and loans (whether secured or unsecured) made to any body corporate or other entity and interests
IPEV	the International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines, developed by the IPEV (International Private Equity & Venture Capital Valuation) executive board, as amended from time to time or replaced
Key Investors	the meaning given in a Shareholders' Agreement
Key Person	any such persons identified as such by the Company and the Investment Advisor under an agreement to which they are a party and approved by the Advisory Committee pursuant to these Articles
Management Fee	such management fee as determined under an agreement between the Company and the Shareholders
Management Share	the share issued by the Company to the General Partner in its quality of "associe commandite"
Outstanding Amount	in relation to a Shareholder, the amount of its Commitment which, at the relevant time, has been drawn down and advanced by way of Capital Contribution and has not been repaid or otherwise reduced (or deemed to be repaid or otherwise reduced) in accordance these Articles and any Shareholders' Agreement
Parallel Funds	the Alpha Compartment and the Pharma Compartment; as the context requires
Parallel Fund First Closing Date	the date on which the first investors in the Parallel Fund pay their first drawdown in the Parallel Fund
Pharma Compartment	Health For Life Capital - Pharma Compartment, a compartment of the FPCI governed by articles L.214- 159 et seq. of the French Monetary and Financial Code
Portfolio Company	any body corporate, association, partnership or other collective investment scheme or other entity or person wherever established, incorporated or resident in respect of which the Company holds Investments
Purchaser	the meaning given in article 6.6(c)(ii)
Quarter Date	each of 31 March, 30 June, 30 September and 31 December
Quotation	the admission of an Investment to any recognised stock exchange or the granting of permission for an Investment to be quoted or dealt in on a recognised market which in the reasonable opinion of the General Partner is an appropriate stock exchange or market
Redemption Price	the meaning given in article 6.3 (c)
Relevant Shareholder	the meaning given in article 9.2
Remaining Shareholder	the meaning given in article 9.5
Remaining Transfer Interest	the meaning given in article 9.5
Sale Notice	the meaning given in article 9.9
Selling Shareholder	the meaning given in Article 9.1
Share	any shares of the Company
Shareholder	any person who becomes a holder of A and/or B Shares by signing a subscription agreement pursuant to article 5 or Deed of Adherence and any Substitute Shareholder

	who acquires rights and assumes obligations in succession to a Shareholder (for so long as such person or Substitute Shareholder remains a Shareholder)
Shareholders' Agreement	means any shareholders' agreement setting out, amongst other things, the rights and obligations of the shareholders of the Company vis-à-vis the Company, that may be entered from time to time by the shareholders of the Company and the Company, as it may be amended from time to time
Strategic Sponsor Competitor	the meaning given in a Shareholders' Agreement
Strategic Sponsor	the meaning given in a Shareholders' Agreement
Subsequent Shareholder	a Shareholder admitted after the First Closing Date or any Shareholder who increases its Commitment in accordance and pursuant to these Articles and, if applicable, any agreement to which the Company is a party with that Subsequent Shareholder
Substitute Shareholder	a person admitted pursuant these Articles as a Shareholder as the successor to all, or part of, the rights and liabilities of a Shareholder in respect of such Shareholder's Interest, which for the avoidance of doubt shall include a Substitute Shareholder once the Substitute Shareholder is admitted as a Shareholder
Tax Credits	the meaning given in Annex 2
Taxation	any form of taxation together with interest or penalties (if any) thereon and any reasonable costs incurred in resisting claims therefore
Term	the meaning given in article 4.1
The Code	the United States Internal Revenue Code of 1986, as amended
Total Commitments	the aggregate amount for the time being of all of the Commitments of the Shareholders
Transfer	the meaning given in article 8.1
Transfer Interest	the meaning given in article 9.1
Transfer Notice	the meaning given in article 9.1
Transfer Price	the meaning given in article 9.1
Underwriting Transaction	all or part of an Investment made by the Company (either directly or indirectly through one or more Investment Holding Companies) with a view to the sale of such Investment to a third party
Undrawn Commitment	in relation to a Shareholder, the amount of its Commitment which, at the relevant time, remains available for drawdown pursuant to these Articles
Unsatisfied Amount	the meaning given in article 9.5
Valuation Date	30 June and 31 December of each year
Value	except where otherwise expressly stated shall mean, in relation to any Investment, such value as shall be determined by the General Partner in its reasonable judgement in accordance with the IPEV and "Valuation" shall be construed accordingly
Warehoused Amount	the meaning given in Article 11

Annex 1. Valuation Rules

18. Principles of valuation.

18.1 The value of the Company Assets will be determined by the General Partner on each Valuation Date. The value of the Company Assets shall be expressed exclusively in Euros.

18.2 The General Partner shall value the Company's Investments for reporting purposes only at fair value in accordance with the valuation guidelines described below and in accordance with International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines.

18.3 All valuation regulations and determinations shall be interpreted and applied in accordance with Luxembourg generally accepted accounting principles (Luxembourg GAAP).

18.4 In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the value of the Company Assets taken by the General Partner or by any bank, company or other organization which the General Partner may appoint for the purpose of calculating the value of the Company Assets, shall be final and binding on the Company and on its Shareholders.

19. Value of the Shares. The Value of each Share shall be determined by computing the amount that would have been distributed to each class of Shares pursuant to these Articles, if all remaining Investments had been sold on the relevant Valuation Date at a price equal to the values determined in accordance with any agreement to which the Company and the shareholders may be a party from time to time, divided by the number of Shares issued of the relevant class of Shares.

20. Suspension of valuation of the Company Assets. The General Partner may suspend the valuation of the Company Assets:

(d) where there is an emergency situation following which it is impossible for the Company to dispose of or value a substantial part of its assets; and/or

(e) where the means of communication usually used to determine the price or value of the investments or the stock or other market price are out of service.

Annex 2. Distributions of Income Proceeds and Capital Proceeds between Shareholders

21. Application of Cash. Subject to compliance with any applicable law, article 6.6, paragraphs 2.(a) and 3.(a) to 3(c) of this Annex 2, all Income Proceeds and Capital Proceeds of each divestment of the Company shall be distributed in the following order of priority (after payment of the expenses and liabilities of the Company):

(a) first, to the A Shareholders (pro rata to their respective Capital Contributions represented by their A Shares), until the A Shareholders have been repaid of the Outstanding Amount represented by the A Shares;

(b) second, to the Key Persons and members of the investment team of the Investment Advisor (pro rata to their respective Capital Contributions represented by their B Shares), until such B Shareholders have been repaid of the Outstanding Amount represented by their B Shares;

(c) third, to the Strategic Sponsor, the Financial Sponsor, the Investment Advisor, and the Founding Shareholder (pro rata to their respective Capital Contributions represented by their B Shares), until such B Shareholders have been repaid of the Outstanding Amount represented by their B Shares;

(d) fourth, 100 per cent to the Shareholders (pro rata to their respective Capital Contributions) in payment of an amount equal to the Preferred Return;

(e) fifth, as to 70 per cent to the B Shareholders (pro rata to their respective Capital Contributions represented by their B Shares) and 30 per cent to the A Shareholders (pro rata to their respective Capital Contributions represented by their A Shares) until the aggregate amount received by the B Shareholders pursuant to this paragraph 1(e) of this Annex 2 represents an amount equal to 20 per cent of the cumulative distributions under paragraphs 1(d) and 1(e) of this Annex 2; and

(f) finally, 80 per cent to the A Shareholders (pro rata their respective Capital Contributions represented by their A Shares) and 20 per cent to the B Shareholders (pro rata their respective Capital Contributions represented by their B Shares)

22. Restriction on distributions to the B Shareholders.

(d) Notwithstanding paragraph 1 of this Annex 2, the General Partner shall retain within the Company an amount equal to the Income Proceeds and Capital Proceeds which would have been distributable to the B Shareholders pursuant to paragraphs 1.(e) and (f) of this Annex 2 (less any amounts distributed pursuant to clause 2.(b) of this Annex 2), and such amounts shall be placed in a separate account for the benefit of the B Shareholders (the "Retained Account") and amounts in the Retained Account from time to time (including any interest) (the "Retained Amount") shall only be released in accordance with paragraphs 2.(b), 2.(c) and/or 2.(d) of this Annex 2.

(e) The B Shareholders shall be entitled to have distributed to them cash from the Retained Account, in such amount as is necessary to satisfy any charge to taxation which has been made against it or any partner of it (or any assignee, beneficiary or settlor thereof) by any relevant tax authority in respect of any allocation to it or any such person of Net Income or Capital Gains pursuant to these Articles (including for the avoidance of doubt any charge to taxation made in respect of any interest on the Retained Account) or otherwise pursuant to applicable law which are not distributed to the B Shareholders due to the application of paragraph 2.(a) of this Annex 2 and any distribution made pursuant to this paragraph 2.(b) shall not be repayable by the B Shareholders or any other person.

(f) At any time, the B Shareholders shall be entitled to have distributed to them out of the Retained Account cash of an amount equal to 20 per cent of the excess, if any, of the aggregate distributions made to all Shareholders (including amounts in the Retained Account) at such time over Total Commitments.

(g) Upon the termination of the Company if the Retained Amount is greater than zero it shall be released from the Retained Account and distributed to Shareholders to the extent necessary to repay any Outstanding Amounts and any balance of the Retained Amount shall be distributed in accordance with the respective entitlements of the parties pursuant to paragraph 1 of this Annex 2 (taking into account amounts already distributed to them).

(h) Any amount which would have been distributed to the B Shareholders pursuant to paragraph 1 of this Annex 2 but which has been retained for the application of paragraph 2.(a) of this Annex 2 shall nevertheless be taken into account in determining the balances on the income and capital accounts of the B Shareholders as if such amount shall have been distributed and such amount shall be credited to a special reserve account from which payments pursuant to paragraphs 2.(b), 2.(c) and 2.(d) of this Annex 2 shall be debited.

23. Timing and limitations of distributions.

(d) Distribution of Income Proceeds

Subject to the provisions of paragraphs 2.(a) to 2.(e) and 3.(c) of this Annex 2, and to the full extent permitted under the 1915 Law, Income Proceeds of the Company shall be distributed in accordance with paragraph 1 of this Annex 2 as soon as practicable after the relevant amounts have been received by the Company.

(e) Distributions of Capital Proceeds

Subject to the provisions of paragraphs 2.(a) to 2.(e) and 3.(c) of this Annex 2, Capital Proceeds shall be distributed in accordance with paragraph 1 of this Annex 2 as soon as practicable after the relevant amounts have been received by the Company.

(f) Limitations on distributions

The General Partner shall not be obliged to cause the Company to make any distribution pursuant to this Annex 2:

(i) unless it is in accordance with the 1915 Law;

(ii) which would make the subscribed capital of the Company fall below the €1 million threshold; or

(iii) which, in the opinion of the General Partner, would or might leave the Company with insufficient funds or profits to meet any future contemplated obligations, liabilities or contingencies (including, without limitation, the Management Fee in respect of any Accounting Period).

(g) Distributions in kind

(i) Where Investments shall have achieved or are about to achieve a Quotation or where Investments have a Quotation, and provided that such Investment is not subject to restrictions on any such distribution or any subsequent transfer (including, for the avoidance of doubt, any legal, dealing and/or contractual restrictions) upon the recommendation of the General Partner, the General Partner shall be entitled with the consent of the Advisory Committee to make a distribution of assets in kind in relation to the Investment concerned, on the basis set out in paragraph 3.(d)(ii) of this Annex 2 at the Value attributable to such assets.

(ii) Distributions in kind of securities of any class shall be made on the same basis as distributions of Capital Proceeds such that each Shareholder entitled to receive such distribution shall receive a proportionate amount of the total securities of such class available for distribution, or (if such method of distribution is for any reason impracticable) such that each Shareholder shall receive as nearly as possible a proportionate amount of the total securities of such class available for distribution together with a balancing payment in cash in the case of any Shareholder who shall not receive the full proportionate amount of securities to which it would otherwise be entitled under these Articles. Any such distribution in kind shall be applied in the order set out in paragraph 1 at the Value of the Investment concerned. Where the distribution in kind is made contemporaneously with the Investment achieving a Quotation, the Value of the Investment concerned shall be the listing price of the Investment. Where a distribution in kind is made of securities which are already quoted on a stock exchange the Value of such securities shall be the weighted average of the quoted closing price of those securities in the five (5) previous trading days prior to such distribution (or if shorter the period from the date of listing) and the five (5) trading days following such distribution.

(iii) Any Shareholder not wishing to receive securities by way of a distribution in kind pursuant to this clause may require the General Partner (or its nominee) to retain, the Shareholders' proportion of the Investment to be distributed in kind pursuant to this clause and on behalf of the Shareholder use its reasonable endeavours to dispose of such securities and distribute the net proceeds of such disposal to the Shareholder. Any such Investment held by the General Partner (or its nominee) shall cease to be Company Assets and shall be deemed to have been distributed in kind to the relevant Shareholder in accordance with paragraphs 3.(d)(i) to (iii) of this Annex 2. The relevant Shareholder shall be responsible for all costs or expenses associated with the General Partner (or its nominee) holding such securities.

(iv) The provisions of paragraphs 3.(d)(i) to (iii) of this Annex 2 apply to distributions in kind during the life of the Company and shall be without prejudice to the provisions of article 17.2 to 17.4.

24. Tax Credits. For the purposes of paragraphs 1. and 3. of this Annex 2, the amount of income or capital allocated or distributed to the Company shall be deemed to be the aggregate of such income or capital and any tax withheld from dividends or interest.”

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de décembre,

par devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de Health for Life Capital S.C.A. (la «Société»), une société en commandite par actions, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.558, constituée suivant un acte notarié dressé par le notaire instrumentant, alors de résidence à Rambrouch, en date du 17 décembre 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés sous le numéro 543 du 28 février 2014. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et, pour la dernière fois, le 9 décembre 2015 par un acte notarié dressé par le notaire instrumentant, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 décembre 2015 et en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés.

L'Assemblée est présidée par Edita Demirovic, employée, résidant professionnellement à Luxembourg (le «Président») qui désigne en tant que secrétaire Edmond Koster, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'Assemblée désigne en tant que scrutateur Edita Demirovic, employée, résidant professionnellement à Luxembourg (le «Scrutateur»).

(le Président, le Secrétaire et le scrutateur constituent le Bureau de l'Assemblée (le «Bureau»)).

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire instrumentant d'acter que:

I. Toutes les actions de la Sociétés étant en forme nominative, les actionnaires de la Société ont été dûment convoqués par convocation écrite envoyée le 27 novembre 2015. Une copie de la convocation écrite et des accusés de réception sont déposés auprès du Bureau.

II. Il ressort de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau qu'une (1) Action de Gestion, douze millions neuf cent mille six cent cinquante (12.900.650) Actions de Catégorie A et trente-quatre mille neuf cent soixante-quatre (34.964) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de un Euro (1,- EUR) chacune, représentant [•]% du capital social de la Société s'élevant à quinze millions deux cent soixante-douze mille cinq cent soixante-et-onze Euros (15.272.571,- EUR) sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour.

Les actionnaires de la Société et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur la liste de présence par les membres du Bureau, cette liste restera jointe au présent acte. La liste de présence est signée par les mandataires de tous les actionnaires, les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également jointes au présent acte et sont signés ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est rédigé comme suit:

1. Modification et refonte des statuts de la Société afin qu'ils puissent désormais avoir la teneur de ceux joints en annexe A de la procuration délivrée aux actionnaires pour l'Assemblée; et

2. Divers.

IV. L'Assemblée, après délibération, adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier et de procéder à la refonte des Statuts afin qu'ils puissent désormais avoir la teneur de ceux joints en annexe A de la procuration délivrée aux actionnaires pour l'Assemblée. Par conséquent, les Statuts modifiés seront désormais rédigés comme suit:

«I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

1 Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué entre Health For Life Management, seul associé commandité, qui est également gérant de la Société (l' «Associé commandité») et les porteurs d'actions ordinaires (les «Associés commanditaires» et, collectivement avec l'Associé commandité, les «Actionnaires»), une société en commandite par actions dénommée «Health for Life Capital S.C.A.» (la «Société»), qui sera régie par le droit du Luxembourg, en particulier par la Loi concernant les Sociétés commerciales ainsi que par les Statuts.

2 Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la municipalité par une décision de l'Associé Commandité. Le siège social peut par ailleurs être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des Actionnaires adoptée de la manière requise pour une modification des Statuts.

2.2 Des filiales, succursales ou autres sièges peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg, soit à l'étranger par une décision de l'Associé Commandité. Si l'Associé Commandité détermine que des développements ou événements politiques ou militaires extraordinaires se sont produits ou sont imminents, comme il l'estime à sa seule discrétion, et que ces développements ou événements peuvent interférer avec les activités normales de la Société dans son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce siège et des personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une Société constituée au Luxembourg.

3 Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est de détenir directement ou indirectement des Actions non cotées et d'autres titres. À cette fin, la Société exercera l'activité d'un investisseur et, en particulier mais sans restrictions, l'Associé Commandité, au nom de la Société, identifiera, recherchera, négociera et effectuera des investissements, en surveillera la progression et vendra, réalisera, échangera ou distribuera ces derniers, à savoir, sans limitation, par l'achat, la souscription, l'acquisition, la vente et l'aliénation d'actions, de débentures, d'obligations convertibles et d'autres titres et la conclusion de prêts, qu'ils soient garantis ou non, à de telles Sociétés en rapport avec des investissements en Actions ou en titres apparentés à des Actions.

La Société peut contracter, fournir et exécuter tous les contrats et autres obligations et se livrer aux activités et transactions qui peuvent s'avérer nécessaires ou conseillées, de l'avis de l'Associé Commandité, afin de poursuivre les objets et objectifs précédents, sous réserve des dispositions du présent article 3.

3.2 L'objectif des investissements de la Société est de conclure et réaliser des investissements directs et indirects dans des Sociétés qui opèrent dans le secteur des sciences de la vie à condition que la Société n'investisse pas dans des instruments de placement collectif ou toute personne similaire (telle qu'un fonds d'investissement) dans laquelle une personne reçoit des intérêts courus («carried interest») ou une indemnité de gestion en rapport avec l'investissement de la Société.

3.3 La Société ciblera principalement les start-ups innovantes et/ou les PME, telles qu'elles sont définies par le Règlement (CE) 800/2008 de la Commission européenne du 6 août 2008 dont les titres ne sont pas négociés sur un marché financier réglementé ni sur un marché boursier réglementé d'un État qui ne fait pas partie de l'Espace économique européen et qui se conforment aux normes de transparence et d'éthique sociale.

3.4 La Société investira principalement dans l'Union européenne. La Société peut également investir dans des territoires extérieurs à l'Union européenne, tels que les États-Unis, le Canada ou l'Asie lorsque ces pays présentent des opportunités d'investissement.

3.5 La Société peut accomplir toutes les transactions concernant directement ou indirectement ses participations dans des Sociétés et/ou entreprises, y compris identifier, rechercher, négocier et conclure des investissements, en suivre la progression et vendre, réaliser, échanger ou distribuer ces derniers, à savoir, sans limitation, par l'achat, la souscription, l'acquisition, la vente et l'aliénation d'actions, de débetures, d'obligations convertibles et d'autres titres et la conclusion de prêts, qu'ils soient garantis ou non, à de telles Sociétés en rapport avec des investissements en actions ou en titres apparentés à des actions et, de manière générale, l'administration, la gestion, le contrôle, le développement, l'optimisation et la réalisation de ces participations en tant qu'investisseur détenant de tels participations et intérêts.

3.6 La Société peut (i) accorder à des entreprises dans lesquelles la Société possède un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société et/ou à toute autre Société ou personne tout assistance, prêt, avance ou garantie (y compris en amont ou transversalement) et (ii) accomplir toute opération qui est liée directement ou indirectement à son objet.

3.7 La Société peut emprunter sous toutes formes et émettre des obligations, des certificats d'actions privilégiés, qu'ils soient convertibles ou non, des droits de souscription, des effets et des débetures.

3.8 Les descriptions précédentes doivent faire l'objet d'une interprétation large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet de la Société comprendra toute transaction ou convention qui est conclue par la Société à condition qu'elle reste cohérente avec les matières susmentionnées.

3.9 De manière générale, la Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres, se rapportant directement ou indirectement à tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet.

4 Art. 4. Durée.

4.1 Sous réserve des dispositions de l'article 17, la Société continuera à exister jusqu'à l'expiration d'un délai de dix (10) années à compter de la Première Date de Clôture, pourvu toutefois que la vie de la Société peut être étendue pour une durée d'une (1) année jusqu'à deux (2) fois (la «Durée») par l'Associé Commandité, sous réserve du consentement préalable du Comité Consultatif, pour autant que la Durée n'exécède pas la durée de tout Fond Parallèle.

4.2 La Société peut être dissoute à tout moment par une décision des Actionnaires de la Société, prise de la manière requise pour une modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, la faillite ou tout événement similaire affectant l'un des Actionnaires. En cas de décès, d'incapacité ou d'inaptitude de l'Associé Commandité, l'article 112 de la Loi concernant les sociétés commerciales sera d'application.

II. Capital - Actions

5 Art. 5. Capital.

5.1 Le capital autorisé est fixé à cent millions Euros (100.000.000,-EUR), est composé d'un nombre de (i) actions de gestion, (ii) Actions A, (iii) Actions B et (iv) Actions D, qui sera librement déterminé et alloué par l'Associé Commandité, d'une valeur nominale de un Euro (1,- EUR) chacune, chacune présentant les mêmes caractéristiques et droits, hormis les différences stipulées dans les présents Statuts.

5.2 Le capital social souscrit et émis est fixé à quinze millions deux cent soixante-douze mille cinq cent soixante et onze Euros (15.272.571,- EUR) et est composé de quinze millions deux cent trente-cinq mille cent cinquante (15.235.150) Actions A et trente-sept mille quatre cent vingt (37.400) Actions B, chacune d'une valeur nominale de 1 Euro (1,- EUR).

6 Art. 6. Augmentation et réduction du capital par action.

6.1 Le capital par action de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée générale de la Société adoptée de la manière requise pour une modification des Statuts.

6.2 Autorisation de l'Associé Commandité

(d) L'Associé Commandité est autorisé et mandaté pendant une période de 5 (cinq) ans à compter du 17 décembre 2013 à réaliser l'augmentation de capital stipulée à l'article 5.1 sans avoir besoin d'une décision de l'Assemblée générale, après

avoir attesté par écrit que les clauses et conditions des présents Statuts avaient été respectées et satisfaites. En particulier, l'Associé Commandité est autorisé et mandaté (i) pour exécuter toute augmentation du capital par action émis en vertu de l'article 5.1, à concurrence du capital par action autorisé, en tout ou en partie, (ii) pour faire acter de telle(s) augmentation(s) et les modifications consécutives des présents Statuts devant un notaire luxembourgeois et (iii) pour procéder à de telles émissions sur la base du rapport fait à l'Assemblée générale sur les circonstances et le ou les prix de la ou des émissions d'actions dans le capital par action autorisé, comme stipulé ci-après à l'article 6.3 et dans les limites stipulées ici et conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi concernant les sociétés commerciales.

(e) Dans le cadre de cette autorisation d'augmenter le capital et conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi concernant les sociétés commerciales, l'Associé Commandité est autorisé à renoncer à tous droits préférentiels de souscription des Actionnaires existants ou à les limiter pendant la même période de 5 (cinq) ans, comme indiqué précédemment.

6.3 Rachat d'Actions

(d) Un Actionnaire ne peut, de sa propre initiative, exiger que la Société rachète ses Actions.

(e) Cependant, la Société doit obligatoirement racheter les Actions si un Actionnaire cesse de se conformer aux Statuts ou s'avère ne pas s'y conformer.

(f) En cas de rachat obligatoire, le prix du rachat sera égal au prix d'émission payé en son temps par l'Actionnaire bénéficiant du rachat (le «Prix de Rachat») sous réserve des dispositions de toute convention que les Actionnaires sont censés avoir conclue avec la Société.

(g) Pour éviter tout doute, les détenteurs d'Actions auront des droits préférentiels de souscription pour les augmentations de capital qui conduiraient à l'émission d'Actions en dehors de la portée du capital par Actions autorisé de la Société.

6.4 Apport en capital des Actionnaires

(d) Chaque Actionnaire apportera des Apports en capital à la Société à la Première Date de clôture (ou, s'il s'agit d'un Actionnaire ultérieur, lorsqu'il est tenu de le faire conformément aux Statuts) et aux dates ultérieures et pour des montants que l'Associé Commandité déterminera et qui peuvent être appelés à concurrence, globalement, du montant de son Engagement, conformément aux dispositions ci-dessous.

(e) Chaque Actionnaire contribuera à une part de cinq (5) pour cent de son Engagement (le «Premier Montant prélevé») à la première Date de prélèvement ou auparavant. Compte tenu du paiement du Premier Montant prélevé, la Société émettra toutes les Actions A et B souscrites.

(f) Le solde de l'Engagement de chaque Actionnaire sera payé au moyen de prélèvements de montants variables selon les exigences de la Société à des moments que l'Associé Commandité détermine (un «Prélèvement ultérieur»). L'Associé Commandité pourra exiger un Prélèvement ultérieur uniquement si (i) au moins 75% du Premier Montant Prélevé ou du Prélèvement ultérieur précédent a été investi ou affecté à des Investissements spécifiques ou au paiement d'honoraires ou de frais; et (ii) 95% du prélèvement précédant le dernier prélèvement appelé, le cas échéant, a été investi ou affecté à des Investissements spécifiques ou au paiement d'honoraires ou de frais, sauf si le Comité Consultatif en convient autrement. L'Associé Commandité donnera une notification écrite (qui peut être faite par email) à chaque Actionnaire d'un tel prélèvement (un «Avis de Prélèvement») exigeant le paiement par chacun de ces Actionnaires d'une partie de leur Engagement non prélevé à la date de paiement spécifiée dans l'Avis de Prélèvement (laquelle date sera située au moins 10 Jours ouvrables après la date de l'Avis de Prélèvement). Chaque Avis de Prélèvement spécifiera aussi le ou les objets pour lesquels un Apport en Capital est requis et, si un tel objet est d'investir dans une Société de portefeuille ou une Société de portefeuille potentielle, la branche de l'industrie et le pays dans lequel cette Société de portefeuille ou cette Société de portefeuille potentielle opère; (ii) de payer des honoraires et frais, une ventilation de ces honoraires et frais, et le calcul de ces honoraires et frais.

(g) A la date de paiement spécifiée dans l'Avis de Prélèvement correspondant ou auparavant, chaque Actionnaire paiera le montant demandé dans son intégralité (sans déduction de charges et frais éventuels, payables par l'Actionnaire pour l'exécution d'un tel paiement) en espèces et en euros au crédit de la Société comme spécifié dans l'Avis de Prélèvement (et les espèces comprennent également le transfert électronique de fonds). Les paiements seront effectués sur le compte bancaire de la Société.

6.5 Distributions temporaires

Chaque Actionnaire peut être tenu de rembourser (sous réserve des dispositions du présent article 6.5), en tant qu'augmentation ou création d'un Encours, la partie de tout montant qui lui a été distribué conformément aux présents Statuts et à toute convention qu'il est censé avoir occasionnellement conclu avec la Société.

6.6 Non-respect de l'Avis de Prélèvement (Actionnaires défaillants)

(d) L'Associé Commandité (sous réserve des conditions de l'article 6) procédera à des prélèvements des Engagements des Actionnaires proportionnellement à leurs Engagements respectifs et en conformité avec les termes de tout contrat auquel la Société est réputée être partie. Nonobstant toute disposition contraire des présents Statuts, si un Actionnaire omet d'avancer à la Société le montant qui fait l'objet d'un Avis de Prélèvement à la date d'expiration de cet Avis de Prélèvement ou auparavant ou d'effectuer de manière générale un paiement conformément et en vertu de toute convention qu'il est censé avoir conclu avec la Société, (l'Actionnaire défaillant), l'Associé Commandité peut alors, à tout moment ensuite, adresser à cet Actionnaire un avis le mettant en demeure de remédier à cette défaillance et de payer des intérêts à la Société (les Intérêts courus) sur le montant en souffrance pour la période écoulée entre la date d'expiration de l'Avis de Prélèvement et

la date de paiement (ou, si elle est antérieure, la date de confiscation des Actions d'un tel Actionnaire défaillant ou la date de conversion des Actions de la Société d'un tel Actionnaire défaillant en Actions D, comme exposé à l'article 6.7 ci-dessous) au taux de l'EURIBOR à 3 mois plus 500 points de base (en vigueur à la date d'expiration de la date de prélèvement) à l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de la date de cet avis de l'Associé Commandité ou à une date antérieure.

(e) L'Associé Commandité sera autorisé (i) à suspendre le droit de l'Actionnaire défaillant de recevoir des distributions, quelle qu'en soit la nature, jusqu'à la date de liquidation finale de la Société, (ii) à suspendre le droit de l'Actionnaire défaillant à participer au vote des Actionnaires, et (iii) le cas échéant, à suspendre l'Actionnaire défaillant de ses missions en tant que membre du Comité consultatif.

(f) Si l'Actionnaire n'a pas remédié à cette défaillance et payé tous les intérêts à l'expiration d'une période de 30 jours à compter de la date de cet avis, l'Associé Commandité peut considérer un tel Actionnaire comme un Actionnaire défaillant.

(g) L'Associé Commandité aura le droit (mais ne sera pas tenu), sans préjudice de tout autre droit qu'il pourrait avoir, lui ou la Société (de sorte que les intérêts exposés précédemment continueront à courir après une telle période de 30 jours), à tout moment après l'expiration d'une telle période de 30 jours, d'agir comme suit:

(i) confisquer les intérêts de l'Actionnaire défaillant, auquel cas:

(A) les droits d'un tel Actionnaire défaillant seront limités, après une telle confiscation, au seul droit à une distribution égal à son Encours, tel qu'il est prévu dans les présents Statuts (sous réserve des déductions exposées ci-dessous) une fois que tous les autres Actionnaires auront reçu des distributions qui portent leur Encours à zéro;

(B) à partir des montants destinés à être distribués à l'Actionnaire défaillant autrement conformément au paragraphe (A) qui précède, la Société sera autorisée à déduire et retenir un montant égal à tous les frais et charges (en ce compris les taxes) supportés par la Société dans le cadre de la gestion de l'Actionnaire défaillant plus tous les frais (en ce compris les intérêts) supportés à la suite de tous emprunts contractés par la Société afin de couvrir tout manque résultant des actions de l'Actionnaire défaillant; et

(C) un tel Actionnaire défaillant cessera d'être considéré comme un Actionnaire à toutes fins à compter de la date à laquelle les Actions d'un tel Actionnaire défaillant sont confisquées comme indiqué précédemment et/ou

(ii) offrir tout ou partie des Actions de l'Actionnaire défaillant à toute personne (y compris la Société) que l'Associé Commandité déterminera (l'«Acheteur») sous réserve des dispositions de toute convention que la Société est censée avoir conclue avec les Actionnaires, pour un ou des prix qui peuvent être déterminés par l'Associé Commandité, le Conseiller en Investissements, les Personnes Clés ou tout autre membre de l'équipe d'investissements du Conseiller en Investissements (qui agira, dans la fixation de ce prix, eu égard aux intérêts de la Société et des Actionnaires non défaillants).

Nonobstant ce qui précède, l'Associé Commandité consentira des efforts raisonnables pour offrir les Actions de l'Actionnaire défaillant aux Actionnaires existants. Nonobstant les dispositions précédentes, dans le cas où l'Actionnaire défaillant est un Actionnaire B, le ou les acheteurs seront déterminés à la discrétion de l'Associé Commandité sous réserve des dispositions de toute convention que la Société est censée avoir conclue avec les Actionnaires. En l'absence de fraude, ni la Société, ni l'Associé Commandité ni aucun des Actionnaires ne devront répondre envers un Actionnaire défaillant dont les intérêts sont cédés ou un Actionnaire achetant toute Action conformément à la présente clause. L'Associé Commandité sera considéré comme l'agent pour la vente des Actions de l'Actionnaire défaillant et chacun des Actionnaires désigne irrévocablement par la présente l'Associé Commandité comme leur représentant véritable et légitime pour exécuter tous les documents requis dans le cadre d'une telle Cession s'ils deviennent un Actionnaire défaillant et chacun de ces Actionnaires s'engage à ratifier quoi que fasse légalement l'Associé Commandité conformément à ce mandat et indemniser l'Associé Commandité de tous les créances, frais et charges que l'Associé Commandité pourrait supporter en conséquence.

La réception par l'Associé Commandité ou la Société du produit de la vente constituera une quittance en bonne et due forme à l'acheteur des Actions de l'Actionnaire défaillant. La Société ne sera pas tenue de payer le montant de l'achat à l'Actionnaire défaillant tant que l'Actionnaire défaillant ne leur aura pas remis tous les documents de propriété qui peuvent être exigés par l'Associé Commandité en rapport avec ces Actions et la confirmation que l'Actionnaire défaillant ne fera valoir aucune prétention contre l'Associé Commandité ou la Société.

Une fois la Cession exécutée, l'acheteur sera considéré comme un Actionnaire remplaçant; ou

(iii) convertir, à sa seule discrétion, les Actions détenues par l'Actionnaire défaillant en Actions D de la manière prévue à l'article 6.9 ci-dessous, étant entendu que, dans ce cas et aux fins du présent paragraphe (iii), chaque Action D sera réputée avoir été émise à un prix d'un Euro (EUR 1) par Action. Ces Actions D seront seulement habilitées à recevoir des distributions d'un montant égal à l'Encours en rapport avec les Actions détenues par l'Actionnaire défaillant à la date de paiement spécifiée par l'Associé Commandité (A) après la déduction de (i) toutes sommes dues à la Société par l'Actionnaire, (ii) tous les Intérêts courus produits jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la requalification des Actions, (iii) d'un montant correspondant à tous les frais supportés ou dommages encourus par l'Associé Commandité, la Société ou les autres Actionnaires en raison de l'incapacité de l'Actionnaire défaillant à payer le montant dû à la Société par l'Actionnaire et (iv) d'un montant égal à la part de l'Indemnité de gestion correspondant à l'Engagement de l'Actionnaire défaillant qui aurait dû être payée par cet Actionnaire défaillant pendant la Durée, et (B) pendant la période de liquidation de la Société, uniquement lorsque la Société a payé intégralement les Encours en rapport avec les Actions émises aux autres Actionnaires. Les Actionnaires D (les «Actionnaires D») ne peuvent participer à aucun vote des Actionnaires et leur Engagement ne sera pas inclus dans le total des Engagements aux fins d'un vote des Actionnaires. Après la requalification des Actions en Actions D comme décrit précédemment, l'Actionnaire défaillant sera libéré de toute obligation de payer à l'avenir des Prélèvements

supplémentaires, hormis les Prélèvements supplémentaires appelés conformément aux présents Statuts et son Engagement sera réputé égal à l'Encours des Actions qu'il détenait avant la conversion de ces Actions en Actions D; ou

(iv) prendre toute mesure que la Société peut estimer raisonnablement nécessaire pour poursuivre les obligations de l'Actionnaire défaillant d'effectuer le paiement de toutes les sommes requises conformément à son Engagement.

En tout cas, quelles que soient la ou les options que l'Associé Commandité choisit, le total des Engagements non prélevés et le total des Engagements peuvent être ajustés en conséquence, le cas échéant. Toutes les distributions qui n'ont pas été payées à l'Actionnaire défaillant conformément au paragraphe précédent seront retenues par la Société.

(h) L'Associé Commandité sera autorisé (i) à suspendre le droit de l'Actionnaire défaillant de recevoir des distributions, quelle qu'en soit la nature, jusqu'à la date de liquidation finale de la Société, (ii) à suspendre le droit de l'Actionnaire défaillant à participer à un vote des Actionnaires, et (iii) le cas échéant à suspendre l'Actionnaire défaillant de ses missions en tant que membre du Comité consultatif. Les droits de l'Associé Commandité tels qu'ils sont prévus dans les présents Statuts ne s'entendent pas à l'exclusion de toute autre voie de droit qui peut être envisagée en vertu de toute convention que l'Actionnaire défaillant et la Société peuvent être censés avoir conclue en son temps.

6.7 Conversion d'Actions

Les Actions détenues par un Actionnaire défaillant seront automatiquement converties en actions défaillantes («Actions D») sans aucune autre Action par l'Assemblée générale et/ou les porteurs de celles-ci, moyennant respect des conditions exposées à l'article 6.6 ci-dessus. La conversion interviendra pour la totalité des Actions ainsi détenues par l'Actionnaire défaillant à un taux de conversion d'une (1) Action de Catégorie A ou, le cas échéant, d'une (1) Action de Catégorie B contre une (1) Action de Catégorie D.

L'Associé Commandité est autorisé et mandaté (i) pour déterminer si les conditions de la conversion d'Actions A et/ou d'Actions B, telle qu'elle est prévue dans le présent article 6.6 sont remplies, (ii) pour acter la conversion dans le registre des actions de la Société, (iii) pour exécuter toute conversion des Actions conformément au présent article 6 et veiller aux modifications consécutives à l'article 5.2 des Statuts devant un notaire luxembourgeois, et (iv) pour prendre toutes les mesures et accomplir tous les actes (y compris, sans limitation, autoriser et habilitier toute personne) nécessaires aux fins d'obtenir l'enregistrement de la modification de l'article 5.2 des présents Statuts au moyen d'un acte notarié et la publication de cette modification.

7 Art. 7. Actions.

7.1 Les Actions sont et resteront nominatives (actions nominatives).

7.2 Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi concernant les sociétés commerciales et peut être examiné par tout Actionnaire qui le demande.

7.3 Les Actions seront cédées par une déclaration écrite de Cession enregistrée dans le Registre des actionnaires de la Société, une telle déclaration de Cession devant être exécutée par le cédant et le Cessionnaire ou par leurs mandataires dûment désignés. La Société peut également accepter comme preuve de la Cession d'autres instruments de Cession satisfaisants pour la Société.

7.4 Chaque Action donne à son porteur le droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre d'actions en circulation.

7.5 Vis-à-vis de la Société, les Actions de la Société sont indivisibles étant donné qu'elle ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne comme leur représentant envers la Société.

7.6 Un Actionnaire ne peut exiger de la Société le rachat de ses Actions de sa propre initiative.

7.7 Dans les limites spécifiées par la loi concernant les Sociétés commerciales et le droit en vigueur, la Société doit toutefois racheter obligatoirement les Actions si un Actionnaire cesse de se conformer aux dispositions des présents Statuts ou de toute convention qu'il est censé avoir conclue ou s'avère ne plus s'y conformer.

(d) En cas de rachat obligatoire, le Prix de Rachat sera égal au prix d'émission payé en son temps par l'Actionnaire bénéficiant du rachat. Cependant, si l'Associé Commandité détermine que la valeur des Actifs de la Société a augmenté ou diminué sensiblement depuis la souscription par l'Actionnaire correspondant, l'Associé Commandité peut modifier le prix du rachat par application des règles d'évaluation spécifiées à l'Annexe 1 des présents Statuts. Étant entendu qu'au cas où le prix du rachat est négatif ou égal à zéro par application des règles d'évaluation spécifiées en Annexe 1 des présents Statuts et sous réserve du consentement du Conseiller en Investissements (comprenant, afin de lever tout doute, le vote favorable du Promoteur Stratégique et excluant le vote du Promoteur Financier et de tout représentant d'investisseur dans les Fonds Parallèles) le prix du rachat sera toujours égal à zéro, sauf dans le cas où l'Actionnaire concerné doit être considéré comme ayant agi de bonne foi, comme doit le constater l'Associé Commandité, circonstances dans lesquelles l'Associé Commandité détermine un Prix de Rachat en prenant en considération les meilleurs intérêts de tous les Actionnaires et créanciers de la Société.

(e) Dans la mesure maximale autorisée par le droit luxembourgeois, la Société peut également racheter les Actions en cas de défaut de paiement par un Actionnaire envers la Société en rapport avec l'Engagement de cet Actionnaire de souscrire à des Actions.

7.8 Les Actions rachetées par la Société seront annulées.

8 Art. 8. Cession d'actions.

8.1 Aucun Cession, transfert, échange, nantissement, charge ou autre aliénation (y compris l'octroi de toute participation) (une Cession) de tout ou partie des Actions de l'Actionnaire, que ce soit directement ou indirectement, volontairement ou involontairement (y compris, sans limitation, à un associé ou en vertu de la loi) ne sera valable ou exécutoire, à l'exception des dispositions du présent article 8.

8.2 Aucune Cession de tout ou partie des Actions A d'un Actionnaire, que ce soit directement ou indirectement, volontairement ou involontairement (y compris, sans limitation, à un associé ou en vertu de la loi) ne sera valable ou exécutoire, sans l'autorisation écrite préalable de l'Associé Commandité qui consultera le Comité consultatif préalablement à une telle Cession.

(d) Sous réserve du paragraphe (b) du présent article 8.2 et sous réserve de l'article 8.4, un tel consentement de l'Associé Commandité peut être donné ou refusé à la discrétion exclusive et absolue de l'Associé Commandité.

(e) Nonobstant le paragraphe (i) ci-dessus, le consentement de l'Associé Commandité ne sera pas déraisonnablement refusé ou retardé en cas de toute Cession:

(i) à un Associé de l'Actionnaire vendeur, à condition qu'un tel Associé s'engage (par l'octroi d'une option d'achat irrévocable), préalablement à l'exécution de la Cession, à céder les Actions A qui font l'objet de la Cession illimitée d'Actions A à l'Actionnaire vendeur ou à un autre Associé de l'Actionnaire vendeur si l'Associé auquel la Cession est proposée cesse d'être un Associé de l'Actionnaire vendeur;

(ii) lorsque l'Actionnaire vendeur est un organisme de placement collectif, si l'Actionnaire remplaçant est (X) le gérant du cédant; ou (Y) un organisme de placement collectif géré ou conseillé par un tel gérant ou (Z) un organisme de placement collectif géré ou conseillé par une entité qui contrôle ou est contrôlée par l'Actionnaire vendeur,

(chacun de ces cas étant désigné comme une «Cession illimitée d'Actions»).

8.3 Aucune Cession de tout ou partie des Actions B d'un Actionnaire, que ce soit directement ou indirectement, volontairement ou involontairement (y compris, sans limitation, à un associé ou en vertu de la loi) ne sera valable ou exécutoire, sans l'autorisation écrite préalable de l'Associé Commandité qui consultera le Comité consultatif préalablement à une telle Cession.

(d) Sous réserve des paragraphes (a) et (b) de la présente clause 8.3 et sous réserve de la clause 8.4, l'Associé Commandité sera lié par la décision du Comité consultatif.

(e) Nonobstant le paragraphe (a) ci-dessus, en cas de toute Cession:

(i) à un associé de l'Actionnaire vendeur B, à condition qu'un tel associé s'engage (par l'octroi d'une option d'achat irrévocable), préalablement à l'exécution de la Cession, à céder les Actions de Catégorie B qui font l'objet de la Cession illimitée d'Actions de Catégorie B à l'Actionnaire vendeur B ou à un autre Associé de l'Actionnaire vendeur B si l'Associé auquel la Cession est proposée cesse d'être un Associé de l'Actionnaire vendeur B, le cédant et le cessionnaire seront considérés comme conjointement et solidairement responsables pour toutes les obligations du cédant conformément aux dispositions de tout contrat auquel la Société est réputée être partie; ou

(ii) résultant d'un héritage ou d'une liquidation d'une communauté matrimoniale, étant entendu que tous les bénéficiaires d'une telle Cession seront responsables de manière indivisible et solidaire, à la fois l'un envers l'autre et envers l'Actionnaire vendeur B, pour les mêmes obligations que celles de l'Actionnaire vendeur B.

(chacun de ces cas étant désigné comme une «Cession illimitée d'Actions B»)

L'Associé Commandité ne sera pas lié par la décision du Comité consultatif et le consentement de l'Associé Commandité ne sera pas déraisonnablement refusé ou retardé.

(f) Nonobstant le paragraphe (a) ci-dessus, en cas de toute Cession entre le Conseiller en Investissements et/ou les Personnes clés et/ou les membres de l'équipe d'investissement du Conseiller en Investissements, l'Associé Commandité ne sera pas lié par la décision du Comité consultatif.

Nonobstant ce qui précède, le présent article 8.3 ne sera pas d'application lorsque les Actions B sont cédées conformément aux conventions d'acquisition.

8.4 Nonobstant les articles 8.2 et 8.3, le consentement de l'Associé Commandité sera automatiquement refusé:

(d) lorsque la Cession proposée est une Cession à un Concurrent du Promoteur stratégique, sauf si le Comité consultatif a donné son consentement à une telle Cession, y compris avec le vote positif du Promoteur stratégique;

(e) lorsque la Cession amènerait un Actionnaire A (i) dont l'Engagement représente moins de 25 pour cent du Total des Engagements HFL avant la Cession envisagée à détenir 25 pour cent ou plus des Actions de Catégorie A émises, ou (ii) dont l'Engagement représente moins de 50 pour cent du Total des Engagements HFL avant la Cession envisagée à détenir 50 pour cent ou plus des Actions de Catégorie A émises à moins qu'une telle Cession n'ait été approuvée par le Comité consultatif (en ce compris, pour éviter tout doute, le vote positif du Promoteur stratégique à l'exclusion du vote du Promoteur financier);

(f) lorsqu'une telle Cession amènerait la Société à ne plus être habilitée ou à cesser ses activités (y compris à des fins fiscales pertinentes), mais seulement si une telle cessation entraîne des conséquences fiscales préjudiciables importantes pour la Société, les Fonds Parallèles ou leurs investisseurs respectifs.

8.5 Aux fins de déterminer si une quelconque Cession proposée viole une disposition de l'article 8.4, l'Associé Commandité sera autorisé à exiger comme condition à l'enregistrement de toute Cession ou au consentement à une Cession, que tout Actionnaire remplaçant proposé (à la discrétion de l'Associé Commandité) fournisse à l'Associé Commandité soit une opinion de conseil (un tel conseil ou opinion se présentera sous une forme raisonnablement satisfaisante pour l'Associé Commandité) soit un certificat d'un agent habilité de l'Actionnaire remplaçant proposé attestant que la Cession proposée ne viole pas les dispositions de l'article 8.4. L'Associé Commandité sera autorisé à se fonder sur une telle opinion ou un tel certificat aux fins de déterminer si toute Cession proposée viole l'une des dispositions de l'article 8.4.

8.6 Nonobstant toute autre disposition des présents Statuts, aucun Actionnaire ne peut céder ses Actions conformément aux dispositions des articles 8.2 ou 8.3 à aucun moment lorsqu'il s'agit d'un Actionnaire défaillant à moins qu'il ne soit question d'une Cession réalisée conformément aux dispositions de toute convention que les Actionnaires sont censés avoir conclue. Nonobstant toute autre disposition des présents Statuts, aucun Actionnaire ne peut céder ses Actions conformément aux dispositions des articles 8.2 ou 8.3 à moins que, dans chaque cas, le Cessionnaire (s'il n'est pas déjà une partie) ait adhéré à une convention, occasionnellement conclue par les Actionnaires, au plus tard à la réalisation de la Cession.

8.7 Toute Cession des Actions en violation du présent article 8 sera nulle et inexécutoire ab initio et l'Associé Commandité n'actera pas une telle tentative de Cession dans le ou les registres de la Société.

8.8 L'admission de nouveaux Actionnaires dans la Société en tant qu'Actionnaire remplaçant ou Actionnaire supplémentaire sera à tout moment soumise au strict respect par la Société de ses obligations en vertu de toute convention qu'elle pourrait occasionnellement avoir conclue avec une partie ou la totalité de ses Actionnaires.

9 Art. 9. Prémption.

9.1 A l'exclusion des (x) Cessions illimitées d'Actions A et des (y) Cessions d'Actions de Catégorie A dans lesquelles l'Actionnaire vendeur est un individu ou une société qui est détenue à 100 % par un individu ou une fiduciaire constituée au profit d'un individu et que la Cession proposée est destinée exclusivement aux fins d'une gestion de fortune ou à un transfert de propriété sous réserve des autres dispositions du présent article 9.1 et des articles 9.2 à 9.11, un Actionnaire A qui souhaite céder (l'«Actionnaire vendeur») tout ou partie de ses Actions A et son Engagement correspondant (l'«Intérêt à céder») avisera l'Associé Commandité par écrit qui consultera le Comité consultatif avant une telle Cession (l'«Avis de Cession») et fournira les informations concernant tout Cessionnaire proposé (l'«Actionnaire remplaçant») et le prix auquel il propose de céder cet intérêt (le «Prix de la Cession») comme peut l'exiger l'Associé Commandité. L'Actionnaire vendeur supportera tous les frais et charges afférents ou correspondant à toute Cession proposée, y compris les honoraires juridiques raisonnables de la Société et, le cas échéant, de l'Associé Commandité.

9.2 Dans les cinq (5) Jours ouvrables à compter de la réception d'un avis de Cession, l'Associé Commandité proposera à l'achat, au prix de Cession, à (i) chacun des Actionnaires A autres que les Actionnaires vendeurs et (ii) chacun des investisseurs dans le Fonds Parallèle détenant des Actions A (ensemble, les «Actionnaires concernés») l'Intérêt à céder et l'Associé Commandité invitera chacun d'eux à indiquer par écrit dans les trente 30 Jours ouvrables de la date de l'expédition d'une telle proposition s'ils souhaitent acheter une partie de l'Intérêt à céder et, le cas échéant, laquelle.

9.3 Si, conformément à la proposition contenue à l'article 9.2, l'ensemble des demandes des Actionnaires concernés ou de certains d'entre eux est égal ou inférieur à la totalité de l'Intérêt à céder, l'Associé Commandité attribuera le montant de l'Intérêt à céder conformément aux demandes des Actionnaires concernés dans les proportions des demandes de chacun d'eux.

9.4 Si l'ensemble des demandes des Actionnaires concernés ou de certains d'entre eux dépasse le montant de l'Intérêt à céder, l'Associé Commandité attribuera l'Intérêt à céder aux Actionnaires concernés qui l'ont demandé (les «Actionnaires Demandeurs») en proportion (autant que possible) de leurs Engagements respectifs comme proportion de l'ensemble des Engagements des Actionnaires Demandeurs concernés mais de telle sorte qu'aucun Actionnaire concerné ne se voie attribuer plus qu'il n'a demandé.

9.5 Si, après l'attribution de l'Intérêt à céder par l'Associé Commandité conformément à l'article 9.4 (l'«Attribution»), toute partie de l'Intérêt à céder n'est pas attribuée (l'«Intérêt à céder résiduel»), l'Associé Commandité attribuera dans les deux (2) Jours ouvrables de l'Attribution l'Intérêt à céder résiduel à tout Actionnaire demandeur qui ne s'est pas vu attribuer, lors de l'attribution, le montant total qu'il avait demandé (les «Montants non satisfaits»). S'il n'y a pas suffisamment d'Intérêt à céder résiduel pour satisfaire intégralement les Montants non satisfaits, l'Intérêt à céder résiduel sera attribué entre les Actionnaires demandeurs qui ont toujours des Montants non satisfaits (les «Actionnaires résiduels») en proportion (autant que possible) de leurs Engagements respectifs comme proportion de l'ensemble des Engagements des Actionnaires résiduels mais de telle sorte qu'aucun Actionnaire résiduel ne se voie attribuer plus qu'il n'a demandé.

9.6 Si, après l'attribution de l'Intérêt à céder résiduel par l'Associé Commandité conformément à l'article 9.5, toute partie de l'Intérêt à céder n'est pas attribuée, l'Associé Commandité répétera la procédure décrite à l'article 9.5 jusqu'à ce que tout l'Intérêt à céder ait été attribué ou jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Montant non satisfait.

9.7 Si, après la proposition faite par l'Associé Commandité en vertu de l'article 9.2, toute partie de l'Intérêt à céder n'est pas demandée ou si, une fois que les procédures spécifiées aux articles 9.4 à 9.6 (inclus) ont été épuisées, une partie de l'Intérêt à céder n'est pas attribuée, l'Associé Commandité cessera d'attribuer l'Intérêt à céder aux Actionnaires concernés et peut, par notification écrite (donnée à tout moment dans la période de 5 Jours ouvrables suivant la période de 10 Jours ouvrables stipulée à l'article 9.2 ou l'Attribution, la date la plus tardive étant retenue) inviter toutes personnes ou des personnes choisies par l'Associé Commandité (aussi appelées «Actionnaires remplaçants») à demander au prix de la Cession

toute partie de l'Intérêt à céder qui n'a pas été demandée par les Actionnaires correspondants à ce prix. Si une ou plusieurs personnes ainsi choisies par l'Associé Commandité demandent, dans les cinq Jours ouvrables d'une telle invitation, une partie de l'Intérêt à céder, l'Associé Commandité leur attribuera cette partie de l'Intérêt à céder à sa seule discrétion.

9.8 Aucun Actionnaire vendeur ne sera autorisé ou tenu de céder toute partie de son Intérêt à céder conformément aux présentes conditions si une telle Cession pourrait induire des conséquences préjudiciables exposées au paragraphe ii) de l'article 8.1 ou à toute autre restriction juridique qui imposerait des obligations supplémentaires dans le chef de la Société, des Actionnaires ou de l'Associé commandité. Aucun Actionnaire ne sera tenu de prendre plus que la proportion maximale de l'Intérêt à céder qu'il a indiqué être désireux d'acheter à l'Associé Commandité. Une attribution de l'Intérêt à céder ou d'une partie de celui-ci, faite par l'Associé Commandité conformément à la présente, constituera l'acceptation par les personnes auxquelles elle est attribuée de l'offre d'achat de cette partie de l'Intérêt à céder aux conditions qui leur sont proposées.

9.9 L'Associé Commandité donnera une notification écrite (un «Avis de Vente»), à l'Actionnaire vendeur et à toute personne à laquelle une partie de l'Intérêt à céder a été attribuée, de la proportion de l'Intérêt à céder ainsi attribué et du prix global payable pour celui-ci, dans les plus brefs délais après avoir achevé toutes les attributions de tout Intérêt à céder en vertu de l'article 8. L'exécution de la Cession de toute partie de l'Intérêt à céder conformément à l'Avis de Vente aura lieu dans les 5 Jours ouvrables à compter de la date de l'Avis de Vente en foi duquel l'Actionnaire vendeur cédera, moyennant paiement du prix dû correspondant, les proportions de l'Intérêt à céder spécifiées dans l'Avis de Vente aux personnes auxquelles elles ont été attribuées.

9.10 Si, en tout cas, l'Actionnaire vendeur, s'étant engagé comme indiqué précédemment, omet d'attribuer l'Intérêt à céder ou une partie de celui-ci, l'Associé Commandité peut recevoir le montant de l'achat et désigner une personne pour exécuter une Cession de cet Intérêt au nom et pour le compte de l'Actionnaire vendeur et conserver le montant de l'achat en fidéicommiss (sans intérêt) pour l'Actionnaire vendeur. La réception par l'Associé Commandité du montant de l'achat aura un effet libératoire pour le Cessionnaire proposé (qui ne sera pas tenu de veiller à sa demande) et la validité de la procédure ne sera remise en cause par personne.

9.11 Si la totalité de l'Intérêt à céder ou une partie de celui-ci n'est pas vendue en vertu des dispositions de préemption contenues dans le présent article 9, l'Associé Commandité (immédiatement après avoir épuisé les présentes dispositions) avisera l'Actionnaire vendeur du montant du solde invendu et l'Actionnaire vendeur peut à tout moment, dans les trois (3) mois civils qui suivent la réception de cette notification, céder le solde de l'Intérêt à céder à l'Actionnaire remplaçant à n'importe quel prix à condition qu'il ne soit pas inférieur au prix de la Cession (réduit proportionnellement pour prendre en considération toute partie de l'Intérêt à céder déjà attribuée).

10 Art. 10. Statut des Actionnaires remplaçants.

10.1 Chaque Actionnaire remplaçant sera lié par toutes les dispositions de toute convention d'actionnaire que la Société et les Actionnaires sont censés avoir occasionnellement conclue et, comme condition à l'enregistrement de toute Cession ou au consentement à toute Cession à effectuer conformément aux dispositions de l'article 8, l'Associé Commandité exigera (et l'Actionnaire cédant prendra toutes les mesures nécessaires pour garantir) que l'Actionnaire remplaçant proposé atteste, dans une forme écrite qui peut éventuellement être exigée par l'Associé Commandité, de son acceptation (en tout ou, si son remplacement ne porte que sur une partie, en une part proportionnelle) des obligations de l'Actionnaire cédant en acceptant d'être lié par toutes les dispositions de cette convention, en devenant un Actionnaire et en s'engageant à indemniser la Société et l'Associé Commandité dans le cadre de tous les dettes, obligations, frais juridiques, impôts et charges afférents ou résultant, directement ou indirectement, d'une telle Cession.

10.2 L'Actionnaire remplaçant ne deviendra pas un Actionnaire et ni la Société, ni l'Associé Commandité ne devront répondre envers toute personne d'une responsabilité pour des attributions et distributions faites de bonne foi à l'Actionnaire cédant jusqu'à ce que:

(d) un instrument écrit de la Cession ait été reçu par la Société et acté dans ses livres et la date d'entrée en vigueur de la Cession ait expiré;

(e) l'Associé Commandité ait confirmé que l'Actionnaire remplaçant a, de l'avis de l'Associé Commandité, fourni les informations nécessaires pour permettre à l'Associé Commandité de se conformer à de quelconques exigences de lutte contre le blanchiment d'argent en vigueur, en rapport avec l'admission de l'Actionnaire remplaçant proposé en tant qu'Actionnaire dans la Société.

10.3 À condition que l'Actionnaire remplaçant ait attesté qu'il assumait les obligations de l'Actionnaire cédant, l'Associé Commandité sera autorisé (mais ne sera pas tenu) à libérer tout Actionnaire qui procède à une Cession de toute obligation future en rapport avec les Actions qui font l'objet de cette Cession.

10.4 Aucune Cession d'Actions en violation de l'article 10 ne sera valable ou effective et la Société ne la reconnaîtra pas aux fins de procéder à des distributions des Produits des Revenus ou des Produits du Capital ou à des réductions des Encours ou à d'autres fins en rapport avec les intérêts dans la Société.

10.5 Hormis les Cessions dans lesquelles l'Actionnaire vendeur est un individu et la Cession proposée est faite à une entité qui est contrôlée par un tel individu, étant entendu qu'une telle Cession sera soumise (i) aux dispositions du paragraphe ii) de l'article 8.2 et (ii) à l'exécution par le ou les Actionnaires remplaçants de tout Engagement exécuté par l'Actionnaire vendeur et l'Associé Commandité en rapport avec des Actions B, aucune Cession de tout ou partie des Actions B, qu'elle

soit directe ou indirecte, volontaire ou involontaire (y compris, sans restriction, à un associé ou en vertu de la loi) ne sera valable ou exécutoire, sauf avec l'autorisation écrite préalable de l'Associé Commandité.

III. Gestion - Représentation

11 Art. 11. Gestion de la Société.

11.1 La Société sera gérée par l'Associé Commandité. Health For Life Management est et restera l'Associé Commandité pendant toute la durée de la Société.

11.2 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts aux Actionnaires relèvent de la compétence de l'Associé Commandité qui aura tous les pouvoirs nécessaires pour accomplir et approuver tous les actes et opérations cohérents avec l'objet de la Société.

11.3 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des matières déterminées à un ou plusieurs mandataires par l'Associé Commandité.

11.4 L'Associé Commandité est autorisé à déléguer la gestion quotidienne de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre à un ou plusieurs mandataires ou à d'autres agents qui peuvent mais ne doivent pas forcément être des Actionnaires, agissant individuellement ou conjointement.

11.5 La Société sera liée envers les tiers par la signature de l'Associé Commandité ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a valablement été délégué conformément aux articles 11.3 et 11.4 des présents Statuts et dans les limites d'un tel pouvoir.

11.6 Aucun contrat ou aucune autre transaction entre la Société et toute autre Société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Commandité ou tout représentant de la Société est intéressé dans la transaction ou est un administrateur, associé, représentant ou employé d'une telle autre société ou personne.

11.7 Dans la pleine mesure autorisée par la loi, sous réserve des clauses et limitations prévues dans les présents Statuts et sous réserve des pouvoirs conférés au Comité consultatif, l'Associé Commandité aura les pleins pouvoirs et l'autorité, au nom de la Société, d'accomplir tous les actes qui sont, de l'opinion raisonnable de l'Associé Commandité, nécessaires ou utiles dans le cadre des activités de la Société, de la gestion du portefeuille d'investissement de la Société ou autrement dans la poursuite de l'entreprise de la Société, y compris (sans limitation):

(d) recevoir les demandes d'Engagement d'Actionnaires candidats, demander aux Actionnaires candidats de fournir les informations que l'Associé Commandité estime nécessaires ou adéquates afin de se conformer aux réglementations en vigueur en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et admettre ces personnes en tant qu'Actionnaires en acceptant, au nom de la Société, une convention de souscription exécutée et fournie par de telles personnes;

(e) admettre des Actionnaires remplaçants dans la Société conformément aux présents Statuts (sous réserve que ces Actionnaires remplaçants ne soient pas des Concurrents du Promoteur Stratégique);

(f) désigner et révoquer les membres du Conseil Consultatif;

(g) établir ou acquérir et exercer des droits en rapport avec des Holdings d'Investissement;

(h) identifier, évaluer et négocier des opportunités d'investissement, acquérir (ou consentir à acquérir) des Investissements relevant de la Politique d'Investissement (soit directement, soit par l'intermédiaire d'un Holding d'Investissement) et vendre, échanger ou aliéner autrement de tels Investissements ou consentir à le faire;

(i) conclure des Transactions de prise ferme pour acquérir des Investissements dans un consortium avec d'autres Actionnaires ou conclure des Investissements relais (dans chaque cas, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un Holding d'Investissement);

(j) conclure des conventions de conseil en investissement avec le Conseiller en Investissement au nom de la Société;

(k) emprunter de l'argent (soit directement, soit par l'intermédiaire d'une Société de participation) et rédiger, émettre, accepter, endosser et exécuter des billets à ordre, des traites, des lettres de change, des garanties et d'autres instruments et reconnaissances de dette et hypothéquer, grever d'une charge, donner en gage, céder ou constituer une sûreté dans tout ou partie des Actifs de la Société dans le cadre d'un tel emprunt;

(l) donner des garanties, engagements et indemnités dans le cadre de l'acquisition, de la détention et de l'aliénation d'Investissements que l'Associé Commandité estime nécessaires ou souhaitable, à condition que les risques et charges résultant de ces garanties, engagements et indemnités, selon des estimations de l'évaluation financière réalisée par l'Associé Commandité, ne dépassent à aucun moment 100% de la valeur nette des actifs de la Société;

(m) contrôler les performances et, le cas échéant, désigner les administrateurs des conseils des Sociétés de portefeuille, exercer tous les droits conférés à la Société en vertu des conditions de toute convention de crédit ou autrement en rapport avec une Société de portefeuille, se concerter avec les Sociétés de portefeuille, les consulter, les assister ou leur apporter de l'aide et, de manière générale, prendre toute mesure que l'Associé Commandité estime adéquate pour la protection des Actifs de la Société;

(n) conclure des contrats de change à terme et investir dans des devises ou des actions à terme ou à option sur des devises ou des contrats de différence ou d'autres instruments (en tout cas, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'un Holding d'Investissement) en vue de couvrir exclusivement le risque de devise et le risque d'intérêt à condition qu'aucune omission de couverture ou d'autre conclusion de conventions pour couvrir le risque de pertes à la suite de variations des taux de change ou des taux d'intérêt ne constitue une violation de toute mission envers une personne par l'Associé Commandité;

(o) dans l'attente de la demande de montants prélevés conformément aux présents Statuts et à toute convention que la Société est censée avoir conclue ou reçus par la Société (selon le cas), placer de tels montants sur des comptes de dépôt ou les investir dans des instruments à court terme;

(p) ouvrir et conserver des comptes bancaires pour et au nom de la Société, donner des ordres de paiement et d'autres instructions aux banques en rapport avec de tels comptes et recevoir et payer sur de tels comptes les Apports en capital avancés par les Actionnaires, les revenus des investissements, les sommes résultant de l'aliénation des Investissements et tous les autres montants reçus par la Société;

(q) s'acquitter de toutes les obligations de la Société, y compris payer les honoraires et frais spécifiés dans toute convention que la Société peut être censée avoir conclue et provisionner les obligations envisagées, actuelles ou futures, et les risques et charges;

(r) payer ou ordonner à la Société de payer tous les montants d'impôt dont peut avoir à répondre la Société, un Holding d'Investissement ou l'Associé Commandité (pour éviter tout doute, cette notion exclut toute taxation que l'Associé Commandité peut supporter à la suite de sa propre activité);

(s) payer à toute personne indemnisée (y compris l'Associé Commandité, le Conseiller en Investissements et l'un de leurs Associés respectifs) tous les montants auxquels l'Associé Commandité, agissant de bonne foi, croit que cette personne a droit conformément à toute convention que la Société et ses Actionnaires pourraient occasionnellement avoir conclue;

(t) effectuer des distributions aux Actionnaires conformément aux conditions des présents Statuts et à toute convention que la Société est censée avoir conclue;

(u) désigner un dépositaire des Actifs de la Société et donner le règlement et d'autres instructions à ce dépositaire;

(v) engager les employés, agents indépendants (y compris des agents de placement), des agents chargés des paiements et recouvrements et des conseillers ou consultants professionnels ou financiers que l'Associé Commandité estime nécessaires ou souhaitables dans le cadre des affaires de la Société, qui peuvent être Associés de l'Associé Commandité à condition que de tels Engagements soient contractés aux conditions normales du marché à condition que (x) ces engagements respectent les règles de pleine concurrence (arm's length terms) et (y) que le Comité Consultatif soit consulté au préalable, avant que tout Associé de l' Associé Commandité (autre que le Conseiller en Investissements) soit embauché par l'Associé Commandité;

(w) intenter, mener, défendre ou régler des litiges relatifs à la Société ou à de quelconques Actifs de la Société;

(x) enregistrer et publier tous les avis, déclarations et autres documents qui peuvent être nécessaires conformément à la Loi concernant les sociétés commerciales;

(y) fournir ou se procurer des installations de bureau, des employés administratifs et cadres et des équipements de bureau pour faciliter l'exercice de l'entreprise de la Société;

(z) procéder à des évaluations périodiques des Actifs de la Société et fournir de telles évaluations aux Actionnaires conformément aux dispositions des présents Statuts et à toute convention que la Société est censée avoir conclue;

(aa) de manière générale, communiquer avec les Actionnaires et rendre compte aux Actionnaires aux moments qu'il estimera opportuns et représenter la Société en toutes choses;

(bb) au nom de la Société et des Actionnaires et de manière à les engager en tant que tels, conclure, exécuter et accomplir des actes, documents, contrats, conventions, engagements, garanties et indemnités que l'Associé Commandité peut, de son opinion raisonnable, estimer nécessaires ou souhaitables dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs conformément au présent article ou autrement dans la poursuite de l'activité de la Société;

(cc) de pouvoir faire toutes les modifications nécessaires afin de refléter le fait que le Compartiment Pharma n'a pas participé à un investissement excusé (tel que ce terme est défini dans les documents constitutifs du Compartiment Pharma) et demander un Prélèvement des autres investisseurs dans le Fonds, excluant le Compartiment Pharma, pour obtenir le montant nécessaire afin de compléter les montants disponibles aux fins de réaliser un tel investissement excusé.

(dd) mettre des fonds de côté pour constituer des réserves raisonnables, des provisions et des fonds de roulement, y compris pour les dépenses et dettes de la Société et les montants en rapport avec le prix d'exercice des options, droits de souscription des titres ou instruments similaires achetés ou reçus ou supposés être achetés ou reçus dans le cadre de toute Société de portefeuille, convertir la Société en une SICAR (la «Conversion») à tout moment, à la seule discrétion de l'Associé Commandité, une telle conversion devant être effectuée lorsque l'Associé Commandité l'estime opportun;

(ee) toutes les choses, tâches ou actions qui sont généralement attendues (à la lumière des pratiques coutumières) dans le cadre de la gestion d'un fonds d'investissement; et

(ff) jusqu'à la Date de Clôture Finale, transférer et affecter contre un coût et, le cas échéant, des honoraires de transfert, une partie ou l'intégralité de tout actif des Fonds Parallèles, à la Société. En outre, une partie de tout actif des Fonds Parallèles peut être portée par la Société (le «Montant Porté»). L'Associé Commandité peut (jusqu'à la Date de Clôture Finale), le cas échéant et dans les limites autorisées par la loi, transférer ou affecter un Montant Porté aux Fonds Parallèles. Un tel transfert se fera contre un coût et, le cas échéant, des honoraires de transfert,

à condition que l'Associé Commandité n'ait pas le pouvoir ou l'autorité de faire quoique ce soit qui serait contraire à toute disposition de la Loi concernant les sociétés commerciales ou de toute convention que la Société est censée avoir conclue.

11.8 L'Associé Commandité garantira que la Société n'investira pas plus de 10 % du Total des Engagements dans une quelconque Société de Portefeuille. Néanmoins, la Société peut investir jusqu'à 15 % du Total des Engagements dans une seule Société de Portefeuille si les 5% additionnels constituent un Investissement Relais ou plus de 10% du Total des Engagements sans une seule Société de Portefeuille avec l'approbation du Comité Consultatif.

11.9 Comité Consultatif

(d) La Société possédera un Comité Consultatif représentant les Actionnaires principaux ainsi que les investisseurs principaux dans les Fonds Parallèles. Les membres du Comité Consultatif sont désignés, conformément aux paragraphes b) et c) ci-dessous, par l'Associé Commandité et par la société de gérance du Fonds Parallèle, à leur seule discrétion, conformément toujours à tout contrat auquel la Société est réputée être partie.

(e) L'Associé Commandité sera autorisé à écarter du Comité Consultatif tout membre représentant un Actionnaire qui devient Actionnaire Défaillant.

(f) Les membres du Comité Consultatif seront invités par l'Associé Commandité à assister aux réunions que l'Associé Commandité peut déterminer. Les membres du Comité Consultatif seront remboursés par la Société des frais généraux raisonnables supportés en agissant en cette capacité pour autant que ces dépenses n'excèdent pas 1.000 EUR par réunion et par membre présent (excluant la TVA, le cas échéant) et pour autant que toutes les factures soient soumises à la Société (pour lever tout doute, chaque dépense excédant 1.000 EUR (excluant la TVA, le cas échéant) sera prise en charge par le (s) membre(s) du Conseiller en Investissements qui a entraîné ces dépenses), mais ne seront pas indemnisés d'une autre manière pour leurs services en tant que membres du Comité Consultatif. Les représentants de l'Associé Commandité seront autorisés à assister aux réunions du Comité Consultatif et à prendre la parole à cette occasion mais ne seront pas autorisés à voter sur les matières discutées lors de telles réunions.

(g) Le Comité Consultatif sera consulté par l'Associé Commandité si nécessaire en ce qui concerne les conflits d'intérêts effectifs ou potentiels en rapport avec la Société, les Fonds Parallèles et/ou l'associé Commandité et/ou le Conseiller en Investissement et/ou les membres de l'équipe d'investissement, dans la perspective de l'investissement envisagé par la Société, et/ou les Fonds Parallèles, ou tout arrangement selon lequel toute dépense relevant d'une catégorie de dépense conformément aux dispositions de tout contrat auquel la Société et l'actionnaire sont réputés être parties seront pris en charge par la Société (x) incluant, pour lever tout doute, toutes dépenses liées aux services rendus dans le cadre d'un mandat de vente d'une Société de portefeuille sur un marché réglementé ou le résultat d'une promesse d'engagement ou tout autre rôle de promoteur présumé dans le cadre de la procédure de cotation des suretés d'une Société de Portefeuille sur un marché réglementé, et (y) excluant, pour une exception spécifique, toute dépense liée aux frais de courtage encourus résultant de la vente d'actions d'une Société de portefeuille qui sont listées sur un marché réglementé et pour autant que ces frais soient facturés sur le principe de pleine concurrence (arm's length basis) et qu'ils soient communiqués au Comité Consultatif, ainsi que sur toute autre matière lorsque la consultation ou le consentement du Comité Consultatif sont requis en vertu de présents Statuts ou de toute convention que la Société est supposée avoir conclue ou à la suite d'une demande de l'Associé Commandité ou du Conseiller en Investissements. Le Comité Consultatif recevra également en temps utile des informations sur la valeur des investissements, à des fins d'information. Les membres du Comité Consultatif ne prendront pas part à la gestion de l'entreprise de la Société. Néanmoins, l'Associé Commandité sera lié par toute décision du Comité Consultatif à propos de conflits d'intérêts ou de modifications à la Politique d'Investissement de la Société.

(h) Toutes les décisions du Comité Consultatif seront prises par un vote d'une majorité de ses membres (y compris le vote positif du Promoteur Stratégique et/ou de l'Investisseur Clé et/ou du Promoteur Financier, ou excluant le vote du Promoteur Financier, comme indiqué dans tout Pacte d'Actionnaires) pour le moment, soit lors d'une réunion convoquée par l'Associé Commandité à sa discrétion soit, lorsqu'aucune réunion n'est tenue ou au cas où des membres refusent d'assister à une réunion, par les membres communiquant leur consentement à l'Associé Commandité. A moins que les membres du Comité consultatif n'en disposent autrement à l'unanimité, une personne ayant un conflit d'intérêts sera dans l'interdiction de voter sur toute question qui fait l'objet du conflit d'intérêts. Cependant, il ne lui sera pas interdit de participer aux délibérations concernant cette question avant que le vote n'ait lieu. L'Associé Commandité peut exiger du Comité Consultatif qu'il sonde ses membres et peut ignorer à tous égards le droit de vote et votes des membres qui refusent d'exprimer leur voix dans les 15 Jours ouvrables d'une notification écrite de l'Associé Commandité appelant à voter, aux fins de déterminer la décision de la majorité. Un procès-verbal des réunions du Comité Consultatif sera établi et distribué à chaque membre du Comité Consultatif.

11.10 Pas de gestion par les Actionnaires

Pour éviter tout doute, les Actionnaires ne participeront pas aux opérations de la Société ou à la gestion ou au contrôle de son activité et de ses affaires et n'auront aucun droit ou pouvoir d'agir pour la Société ou de jouer un rôle ou d'interférer d'une quelconque manière dans la conduite et la gestion de la Société ou de voter sur des questions relatives à la Société autres que celles prévues dans la Loi concernant les sociétés commerciales ou spécifiées dans les présents Statuts.

12 Art. 12. Responsabilité.

12.1 Dans la mesure autorisée par le droit luxembourgeois, l'Associé Commandité et d'autres cadres de la Société ainsi que les personnes auxquelles des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux présents Statuts seront indemnisés à partir des Actifs de la Société de tous les frais, charges, pertes, dommages et dépens qu'ils ont supportés et pris en charge dans le cadre de toutes actions, prétentions, demandes ou procédures dans lesquelles ils ont été impliqués parce qu'ils sont directeurs, cadres ou délégués de la Société en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout

contrat conclu ou toute action accomplie, approuvée ou omise dans le cadre de l'exécution de leur mission hormis les dettes et charges résultant de leur négligence grave ou de leur faute intentionnelle, en tout cas sans préjudice d'autres droits auxquels de telles personnes peuvent éventuellement prétendre.

12.2 L'Associé Commandité est responsable de manière indivisible et solidaire de toutes les dettes de la Société dans la mesure où elles ne peuvent être acquittées à partir des Actifs de la Société.

IV. Assemblées générales des Actionnaires

13 Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1 L'Assemblée générale des Actionnaires, dûment constituées, représente l'intégralité de l'Actionnariat de la Société.

13.2 Elle ne peut ordonner, adopter, exécuter ou ratifier des actes concernant les opérations de la Société sans le consentement de l'Associé Commandité.

13.3 Les décisions des Actionnaires seront adoptées lors des assemblées générales.

13.4 Chaque Actionnaire possède des droits de vote proportionnels à sa participation. Sauf dispositions contraires dans ces Statuts, chaque Action donne droit à une voix.

14 Art. 14. Convocations, quorum, majorité et déroulement du scrutin.

14.1 Les périodes de convocation, les procédures ainsi que le déroulement des débats prévus par la loi régiront la convocation et la tenue des assemblées des Actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des présents Statuts.

14.2 Les assemblées des Actionnaires de la Société se tiendront à l'endroit et au moment qui peuvent être spécifiés dans les convocations respectives des assemblées.

14.3 Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés lors d'une assemblée des Actionnaires de la Société et considèrent qu'ils ont été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

14.4 Un Actionnaire peut agir lors de toute assemblée des Actionnaires de la Société en désignant une autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un Actionnaire) comme son mandataire par écrit, que ce soit par une procuration originale ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

14.5 Chaque Actionnaire peut également participer à toute assemblée des Actionnaires de la Société par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à une assemblée par de tels moyens est supposée équivalente à une présence en personne lors d'une telle assemblée.

14.6 Chaque Actionnaire peut également voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Ces formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des décisions proposées ainsi que, pour chaque décision proposée, trois cases permettant aux Actionnaires de voter pour ou contre la décision proposée ou de s'abstenir de voter à ce sujet. Les formulaires de vote doivent être transmis par les Actionnaires par courrier, télégramme, télex, télécopie ou e-mail au siège social de la Société. La Société acceptera uniquement les formulaires de vote qui sont reçus avant l'heure de la réunion spécifiée dans la convocation. Les formulaires de vote qui n'indiquent ni un vote (pour ou contre les décisions proposées), ni une abstention seront frappés de nullité.

14.7 À moins que la loi ou les présents Statuts n'en disposent autrement et sous réserve de toute autre disposition du présent article 14, les décisions lors d'une assemblée des Actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées par une majorité simple des personnes présentes ou représentées et votées, quelle que soit la proportion du capital par Actions représenté lors d'une telle assemblée.

14.8 Une Assemblée générale extraordinaire convoquée pour modifier des dispositions des présents Statuts ne pourra délibérer valablement à moins que la moitié au moins du capital soit représentée et que l'ordre du jour indique les modifications proposées de ces Statuts. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée peut être convoquée, de la manière prescrite par les présents Statuts, au moyen de convocations publiées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux luxembourgeois. Une telle convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et les résultats de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée délibérera valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Lors des deux assemblées, les décisions, afin d'être adoptées, doivent être approuvées par au moins deux tiers des suffrages exprimés, sous réserve de toute autre disposition du présent article 14 des Statuts.

14.9 La nationalité de la Société ne peut être modifiée et les Engagements de ses Actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec le consentement unanime des Actionnaires et porteurs d'obligations.

V. Supervision - Comptes annuels - Distribution de bénéfices

15 Art. 15. Exercice comptable et assemblée générale annuelle.

15.1 L'exercice comptable de la Société prendra cours le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de l'année suivante.

15.2 Chaque année, par référence à la fin de l'exercice social, l'Associé Commandité doit préparer le bilan et le compte de résultats de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant une indication de la valeur des éléments d'actif et de passif de

la Société avec des annexes résumant tous les Engagements de la Société et les dettes du ou des gérants et du ou des auditeurs de la Société.

15.3 L'Associé Commandité fournira, un mois avant l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, les documents justificatifs et un rapport sur les opérations de la Société au Conseil de Surveillance de la Société qui doit préparer un rapport exposant ses propositions.

15.4 Conformément au droit luxembourgeois, l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra à Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social qui peut être spécifié dans la convocation à l'assemblée, le premier mercredi de juin à midi. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'Assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

15.5 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger si des circonstances exceptionnelles l'exigent de l'avis absolu et définitif de l'Associé Commandité.

16 Art. 16. Distribution des bénéfices.

16.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société seront attribués aux réserves requises par la loi. Cette attribution cessera d'être nécessaire dès que ces réserves légales atteindront dix pour cent (10%) du capital de la Société tel qu'il est fixé ou occasionnellement augmenté ou réduit comme le prévoit l'article 6 des présents Statuts.

16.2 L'Assemblée générale des Actionnaires de la Société déterminera comment le reste des bénéfices nets annuels sera affecté et elle peut décider de payer occasionnellement des dividendes si, à son gré, elle croit que cela servira au mieux l'objet et la politique de la Société et sous réserve des droits attachés à chaque catégorie d'Actions, tels qu'ils sont prévus dans toute convention conclue occasionnellement entre la Société, l'Associé Commandité et les Actionnaires.

16.3 Les dividendes, lorsqu'ils sont payables, seront distribués au lieu et au moment fixés par l'Associé Commandité conformément à la décision de l'Assemblée générale des Actionnaires qui sera prise conformément à toute convention conclue en temps utile entre la Société, l'Associé Commandité et les Actionnaires. Les dividendes seront payés par l'Associé Commandité en dollars américains ou dans toute autre devise choisie par l'Associé Commandité.

16.4 L'Associé Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites exposées dans la Loi concernant les sociétés commerciales.

VI. Dissolution - Liquidation

17 Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 L'Associé Commandité ne sera pas tenu personnellement envers tout Actionnaire de la restitution des Apports en capital ou des Encours.

17.2 En cas de liquidation de la Société, aucune activité ne sera plus exercée hormis les démarches nécessaires pour la liquidation en bonne et due forme des affaires de la Société, la protection et la réalisation des Actifs de la Société et la distribution des Actifs de la Société entre les Actionnaires.

17.3 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des entités morales) désignés par l'Assemblée générale des Actionnaires concluant à une telle dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leurs indemnités. Sauf disposition contraire prévue dans la décision des Actionnaires ou par la Loi concernant les sociétés commerciales, les liquidateurs seront investis des pleins pouvoirs pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.4 À la liquidation de la Société, le liquidateur fera payer par la Société tous les dettes, obligations et passifs de la Société et tous les frais de liquidation et constituera des provisions adéquates pour tous les obligations ou risques et charges présents ou futurs, en tout cas dans les limites des Actifs de la Société.

17.5 Le liquidateur sera autorisé à vendre une partie ou la totalité des Actifs de la Société aux conditions qu'il considère les meilleures disponibles ou peut, à son gré, à condition qu'il ait d'abord consenti des efforts raisonnables pour vendre ces Actifs de la Société et, que ceux-ci fassent ou non l'objet d'une Cotation, distribuer tout ou partie des Actifs de la Société en nature à la Valeur raisonnablement déterminée par l'Associé Commandité. Les produits de la réalisation d'Investissements et d'autres Actifs de la Société ou d'actifs distribués en nature seront distribués entre les Actionnaires sur la base prévue à l'Annexe 1 et à l'Annexe 2. Les Actionnaires qui reçoivent une distribution des Actifs de la Société en nature seront liés par les dispositions de toute convention relative à ces Actifs de la Société, dans la mesure où de telles conventions en disposent ainsi.

17.6 Les montants non réclamés par les Actionnaires à la clôture de la procédure de liquidation seront déposés auprès de la Caisse des Consignations de Luxembourg en faveur de qui de droit. Si de tels montants n'ont pas été réclamés avant la prescription, ils seront réputés perdus.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi concernant les sociétés commerciales et à toute convention qui peut occasionnellement avoir été conclue entre les Actionnaires (le cas échéant) pour toutes les matières qui ne font l'objet d'aucune disposition spécifique dans les présents Statuts.

VIII. Définitions

Actionnaire A	toute personne qui est ou deviendra (selon le contexte) un Actionnaire de la Société par souscription ou acquisition auprès d'un autre Actionnaire A d'Actions A
Cession illimitée d'Actions de Catégorie A	sens donné à l'article 8.2
Date de clôture d'exercice	31 décembre 2014 et 31 décembre de chaque année ensuite ou toute autre date que l'Associé Commandité peut déterminer ou notifier aux Actionnaires ou (dans le cas de l'exercice comptable final de la Société) la date de la dissolution définitive de la Société
Exercice comptable	une période qui prend fin à la Date de clôture de l'exercice incluse et commence le lendemain de la Date de clôture d'exercice immédiatement précédente ou, dans le cas du premier Exercice comptable, à la date de la constitution de la Société
Intérêts Courus	sens donné à ce terme dans la clause 6.6
Comité Consultatif	un comité comprenant, notamment, des représentants de certains investisseurs dans la Société et certains investisseurs dans les Fonds Parallèles, comme décrit à l'article 11.9
Compartiment Alpha	Health For Life Capital – Alpha Compartiment, un compartiment du FPCI régi par les articles L.214-159 et suivants du Code Monétaire et Financier
Attribution	sens donné à l'article 9.5
Actionnaire demandeur	sens donné à l'article 9.4
Statuts	les Statuts de la Société, tels qu'ils ont occasionnellement été modifiés
Actions A	les actions ordinaires A d'une valeur nominale de 1,00 EUR chacune dans le capital de la Société (à émettre au pair) conférant des droits et soumis aux restrictions stipulées dans les Statuts, y compris le droit de vote sur toutes les décisions des Actionnaires, et qui autorisent leurs porteurs à une distribution en vertu de l'article 16
Associé	en relation avec toute personne morale («C»), un holding de C, une filiale de C, une filiale d'un holding de C ou un holding d'une filiale de C, à condition toutefois qu'une Société de portefeuille ne soit pas considérée comme un associé de l'Associé Commandité pour la seule raison d'un investissement par la Société dans cette Société de portefeuille
Actions B	les actions ordinaires B d'une valeur nominale de 1,00 EUR chacune dans le capital de la Société (à émettre au pair), qui autorisent leurs porteurs à une distribution en vertu de la clause 16 et aux intérêts produits dans la Société et possédant les droits et soumis aux restrictions stipulées dans les Statuts, y compris le droit de vote sur toutes les décisions des Actionnaires, et qui autorisent leurs porteurs à une distribution en vertu de l'article 16
Actionnaire B	toute personne qui est ou deviendra (selon le contexte) un Actionnaire de la Société par souscription ou acquisition auprès d'un autre Actionnaire B d'Actions B
Cession illimitée d'Actions de Catégorie B	sens donné à l'article 8.3
Investissements Relais	Investissements effectués par la Société (ou par un Holding d'Investissement) au-delà des exigences de la Société en vue de vendre l'excès à un tiers dans les 12 mois de son acquisition ou un engagement d'investir contracté par la Société ou par ce Holding d'Investissement au-delà des exigences de la Société, lequel Engagement est soumis à une réduction si certains événements spécifiés se produisent; en ce qui concerne les Investissements relais, les références à un Investissement relais par la Société seront réputées inclure tous les investissements ou Engagements d'investissement réalisés par le Holding d'Investissement
Jour ouvrable	un jour (autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié) où les banques situées au Luxembourg sont généralement ouvertes pour les transactions non-automatisées
Apport en capital	en relation avec un Actionnaire, les montants souscrits et libérés sur les Actions détenues par cet Actionnaire
Produits du capital	montants auxquels l'Associé Commandité attribue la nature de Produits du Capital, disponibles à la distribution par la Société ou (selon le cas) déjà distribués par la Société, y compris la valeur de tous les Actifs de la Société distribués en nature
Engagement	en ce qui concerne un Actionnaire, le montant pour lequel il s'est engagé dans la Société ou, en ce qui concerne tout autre investisseur dans les Fonds Parallèles, son engagement dans lesdits Fonds Parallèles, qu'il ait été payé ou non dans sa totalité ou partiellement et qu'il ait été ou non repayé à l'Actionnaire dans sa totalité ou

	partiellement, dont le montant comprend le montant défini dans les dispositions de tout Pacte d'Actionnaires et de ces Statuts
Loi concernant les Sociétés commerciales	la Loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée
Actifs de la Société	tout ou partie des Actifs de la Société y compris, aux fins des présents Statuts (sauf à des fins de distribution), le montant de tout Engagement non utilisé
Société	sens donné à l'article 1
Conversion	sens donné à l'article 11.7
Actionnaire Défaillant	sens donné à l'article 6.6
Avis de Prélèvement	sens donné à l'article 6.4
Actions D	sens donné à l'article 6.7
EFSA	l'autorité européenne de sécurité des aliments
Faute	L'une des circonstances suivantes: (d) une infraction, par l'Associé Commandité ou le Conseiller en Investissements, aux Statuts, à la convention de conseil en investissements ou à tout avenant ou autre convention similaire ou tout autre accord contractuel conclu par la Société, qui occasionne un préjudice important aux intérêts de la Société ou des Actionnaires; (e) la faute lourde ou le dol, la fraude ou la négligence flagrante de l'Associé Commandité ou du Conseiller en Investissements dans le cadre de la gestion de la Société; (f) l'insolvabilité ou la faillite de l'Associé Commandité ou du Conseiller en Investissements; (g) un changement de contrôle qui n'a pas été approuvé par le Comité consultatif
Date de Clôture Finale	La dernière des dates suivantes: (h) la date à laquelle le dernier Actionnaire est admis dans le Fonds, conformément à tout Pacte d'Actionnaires; ou (i) la dernière date à laquelle un Actionnaire existant augmente le montant de son Engagement, conformément à tout Pacte d'Actionnaires, à condition que telle date n'intervienne pas après toute autre date décidée par l'Associé Commandité, avant le 15 Décembre 2015.
Promoteur Financier	le sens donné dans un Pacte d'Actionnaires
Première Date de Clôture	la date à laquelle les premiers Actionnaires (autres que le Promoteur Financier) sont admis dans la Société conformément aux conditions des présents Statuts
Premier Montant Prélevé	sens donné à l'article 6.4
Première Date de Prélèvement	Vis-à-vis de chaque Actionnaire, la date à laquelle le premier prélèvement de son Engagement est effectué conformément aux présents Statuts et, plus spécifiquement, l'article 6.6 (b), tels qu'ils peuvent être complétés par le Pacte d'Actionnaires
Premier Investissement	désigne un investissement considéré comme un premier investissement par la Société conformément au Pacte d'Actionnaires
Investissement de Suivi	tout investissement supplémentaire par la Société dans un investissement existant ou raisonnablement en rapport avec lui
Prélèvement Supplémentaire	sens donné à l'article 6.4
Assemblée Générale des Actionnaires	L'Assemblée générale des Actionnaires convoquée occasionnellement, sous réserve des exigences de quorum et de vote exposées dans les présents Statuts
Associé Commandité	Health For Life Management ou tout Associé Commandité de la Société, tel qu'il est désigné en temps opportun
Total des Engagements HFL	le montant total de tous les Engagements de tous les actionnaires et tous les investisseurs dans les Fonds Parallèles
Produit des revenus	montants déterminés par l'Associé Commandité comme étant de la nature de Produits des Revenus et disponibles pour leur distribution par la Société ou (selon le cas) déjà distribués par la Société
Conseiller en Investissements	désigne un tel conseiller en investissements de Seventure Partners S.A.S., une société anonyme de droit français, dont le siège social est sis à 5/7 rue de Montessuy 750007 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous numéro 327 205 258
Société de Participation	une personne morale et/ou une société et/ou un partenariat détenu ou acquis en tout ou en partie par la Société (ou par tout dépositaire ou prête-nom) constituée ou acquise aux fins d'exécuter des transactions d'investissement, de souscription, de relais et/ou

	de syndication. Les prêts à une Société de participation et les montants investis dans des titres de participation seront considérés comme des investissements et les montants reçus par la Société d'une Société de participation seront considérés comme des produits de tels investissements
Période d'Investissement	la période entre la Première Date de Clôture et, jusqu'à la première des dates suivantes: (j) le 31 décembre de l'année du quatrième anniversaire de la création de la Société ou, sous réserve de l'approbation du Comité consultatif, le cinquième anniversaire de la création de la Société; ou (k) la date où il n'y a plus d'Engagements non prélevés et où aucun Engagement non prélevé supplémentaire ne peut se produire; ou (l) la date à laquelle l'Associé Commandité détermine, de bonne foi, qu'au moins 75 % du total des Engagements ont été investis ou ont fait l'objet d'un Engagement d'investissement (y compris les montants réservés pour effectuer des Investissements de Suivi ou des investissements de suivi dans les Fonds Parallèles autres que de nouveaux investissements et aux fins de payer une obligation ou des frais et dettes de la Société) conformément à une lettre d'intention, un protocole d'accord ou un document similaire qui constitue une obligation légalement impérative ou une convention définitive ou ont été prélevés; (m) la date que l'Associé Commandité détermine après consultation du Comité consultatif; ou (n) la date à laquelle la période d'investissement prend fin conformément aux présents Statuts ou à toute convention à laquelle la Société a adhéré.
Politique d'Investissement	Désigne l'objectif d'investissement de la Société qui est d'effectuer de manière générale des investissements directs ou indirects dans des Sociétés qui opèrent dans l'industrie des sciences de la vie. La Société se concentrera principalement sur les secteurs suivants:(i) santé (notamment, sans limitation, les biotechnologies, les technologies médicales et les domaines de la santé); (ii) nutrition et bien-être (y compris, sans limitation, les biens et services de ce domaine, en mettant particulièrement l'accent sur les Sociétés fabriquant des produits prétendument conformes à l'EFSA); (iii) prévention (y compris, sans limitation, le diagnostic, les biomarqueurs, les médicaments et la nutrition personnalisée); et (iv) industrie alimentaire (y compris, sans limitation, l'emballage et la distribution) et une telle politique d'investissement peut être définie plus avant dans toute convention que la Société sera censée conclure.
Investissement	tout investissement réalisé ou acquis par la Société (directement ou indirectement) comprenant notamment des actions, des débentures, des obligations convertibles, des options, des droits de souscription ou d'autres titres ou prêts (qu'ils soient garantis ou non) effectués à toute personne morale ou à toute autre entité et des intérêts
IPEV	les International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines, développés par le conseil d'administration de l'IPEV (International Private Equity & Venture Capital Valuation) telles qu'elles ont été modifiées ou remplacées en temps utile
Investisseurs Clé	Le sens donné dans un Pacte d'Actionnaires
Personne Clé	toute personne identifiée comme telle par la Société et le conseil en investissements en vertu d'une convention qu'ils ont conclue et approuvée par le Comité consultatif conformément aux présents Statuts
Indemnité de Gestion	l'indemnité de gestion telle qu'elle est déterminée en vertu d'une convention entre la Société et les Actionnaires
Action de Gestion	l'Action émise par la Société à l'Associé Commandité en sa qualité d' «Associé Commandité»
Encours	en rapport avec un Actionnaire, le montant de son Engagement qui, au moment donné, a été prélevé et avancé par le biais d'un apport en capital et n'a pas été remboursé ou réduit d'une autre manière (ou censé remboursé ou réduit d'une autre manière) conformément aux présents Statuts et au Pacte d'Actionnaires
Fonds Parallèles	le Compartiment Alpha et le Compartiment Pharma, selon le contexte
Première Date de Clôture du Fonds Parallèle	la date à laquelle les premiers investisseurs dans le Fonds Parallèle ont effectué leur premier prélèvement dans le Fonds Parallèle
Compartiment Pharma	Health For Life Capital – Pharma Compartiment, un compartiment du FPCI régi par les articles L.214-159 et suivants du Code Monétaire et Financier
Société de Portefeuille	tout personne morale, association, partenariat ou autre organisme de placement

	collectif ou toute autre entité ou personne, quel qu'en soit le lieu d'établissement, de constitution ou de résidence, vis-à-vis desquels la Société détient des Investissements
Acheteur	sens donné à l'article 6.6(c)(ii)
Échéance du Trimestre	chaque 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre
Cotation	l'admission d'un Investissement sur tout marché boursier reconnu ou l'octroi de l'autorisation de cotation ou de négociation d'un investissement sur un marché reconnu qui, de l'opinion raisonnable de l'Associé Commandité, est un marché boursier approprié
Prix de Remboursement	sens donné à l'article 6.3(c)
Actionnaire Concerné	sens donné à l'article 9.2
Actionnaire Résiduel	sens donné à l'article 9.5
Intérêt à Céder Résiduel	sens donné à l'article 9.5
Avis de Vente	sens donné à l'article 9.9
Actionnaire Vendeur	sens donné à l'article 9.1
Action	Toute Action de la Société
Actionnaire	Toute personne qui devient un porteur d'Actions A et/ou B en signant une convention de souscription conformément à l'article 5 ou à un acte d'adhésion et tout Actionnaire remplaçant qui acquiert des droits et assume des obligations en succession d'un Actionnaire (aussi longtemps qu'une telle personne ou Actionnaire remplaçant reste un Actionnaire)
Pacte d'Actionnaires	signifie toute convention qui établit, entre autres choses, les droits et obligations des actionnaires de la Société envers la Société, conclue occasionnellement entre les actionnaires de la Société et la Société et qui pourra être modifiée de temps à autre
Concurrent du Promoteur Stratégique	Le sens donné dans un Pacte d'Actionnaires
Promoteur Stratégique	Le sens donné dans un Pacte d'Actionnaires
Actionnaire Ulérieur	Un Actionnaire admis après la Première Date de clôture ou tout Actionnaire qui augmente son Engagement conformément et en vertu des présents Statuts et, le cas échéant, de toute convention que la Société a conclue avec cet Actionnaire ultérieur
Actionnaire Remplaçant	Une personne admise conformément aux présents Statuts comme Actionnaire pour reprendre tout ou partie des droits et obligations d'un Actionnaire afférents aux intérêts d'un tel Actionnaire qui, pour éviter tout doute, comprendra un Actionnaire remplaçant une fois que l'Actionnaire remplaçant est admis comme Actionnaire
Crédits d'Impôt	sens donné dans l'Annexe 2
Taxation	Toute forme de taxation ainsi que les intérêts ou sanctions (éventuels) appliqués sur celle-ci et tous les frais raisonnables supportés en cas d'Actions en recouvrement y afférentes
Durée	sens donné à l'article 4.1
Le Code	l'Internal Revenue Code américain de 1986, tel qu'il a été modifié
Total des Engagements	Le montant total au moment donné de tous les Engagements des Actionnaires
Cession	sens donné à l'article 181
Intérêt à Céder	sens donné à l'article 9.1
Avis de Cession	sens donné à l'article 9.1
Prix de Cession	sens donné à l'article 9.1
Transaction de Souscription	Tout ou partie d'un investissement réalisé par la Société (soit directement, soit indirectement, par l'intermédiaire d'un ou plusieurs holdings d'investissement) en vue de la vente d'un tel investissement à un tiers
Engagement non Prélevé	En relation avec un Actionnaire, le montant de son Engagement qui, au moment pertinent, reste disponible pour un prélèvement conformément aux présents Statuts
Montant non Satisfait	sens donné à l'article 9.5
Date d'Evaluation	Le 30 juin et le 31 décembre de chaque année
Valeur	Sauf disposition contraire expresse, désignera, en rapport avec tout investissement, la valeur telle qu'elle sera déterminée par l'Associé Commandité à son jugement raisonnable, conformément aux directives IPEV et l'«évaluation» sera interprétée en conséquence
Montant Porté	sens donné à l'article 11

Annexe 1. Règles d'évaluation

18. Principes d'évaluation.

18.1 La valeur des Actifs de la Société sera déterminée par l'Associé Commandité à chaque Date d'Evaluation. La valeur des Actifs de la Société sera exprimée exclusivement en euros.

18.2 L'Associé Commandité évaluera uniquement les investissements de la Société à leur juste valeur à des fins de rapport conformément aux directives d'évaluation décrites ci-dessous et conformément aux International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines (Directives IPEV).

18.3 Toutes les réglementations et déterminations d'évaluation seront interprétées et appliquées conformément aux principes comptables généralement admis du Luxembourg (GAAP du Luxembourg).

18.4 En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision dans le calcul de la valeur des Actifs de la Société prise par l'Associé Commandité ou par toute banque, société ou autre organisation que l'Associé Commandité peut désigner aux fins de calculer la valeur des Actifs de la Société sera définitive et impérative pour la Société et ses Actionnaires.

19. Valeur des Actions. La Valeur de chaque Action sera déterminée en calculant le montant qui aurait été distribué à chaque catégorie d'Actions conformément aux présents Statuts si tous les investissements résiduels avaient été vendus à la Date d'Evaluation pertinente à un prix égal aux valeurs déterminées conformément à toute convention que la Société et les Actionnaires peuvent occasionnellement avoir conclue, divisé par le nombre d'Actions émises de la catégorie d'Actions pertinente.

20. Suspension de l'évaluation des Actifs de la Société. L'Associé Commandité peut suspendre l'évaluation des Actifs de la Société:

(d) lorsqu'il se produit une situation d'urgence qui empêche la Société d'aliéner ou d'évaluer une part substantielle de ses actifs; et/ou

(e) lorsque les moyens de communication habituellement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements, du cours des actions ou d'autres prix du marché sont hors service.

Annexe 2. Distributions des Produits des Revenus et des Produits du Capital entre les Actionnaires

21. Attribution des Fonds. Sous réserve de se conformer à toute législation en vigueur, l'article 6.6, paragraphes 2.(a) et 3.(a) à 3.(c) de cette annexe 2, tous les Produits des Revenus et Produits du Capital de chaque cession par la Société seront distribués dans l'ordre de priorité suivant (après paiement des charges et obligations de la Société):

(d) en premier lieu, aux Actionnaires A (proportionnellement à leur Apport respectif au Capital représenté par leurs Actions A) jusqu'à ce que les Actionnaires A aient été remboursés de l'Encours représenté par les Actions A;

(e) en deuxième lieu, aux Personnes clés et membres de l'équipe d'investissement du Conseiller en investissements (proportionnellement à leur Apport au Capital respectif représenté par leurs Actions B) jusqu'à ce que ces Actionnaires B aient été remboursés de l'Encours représenté par leurs Actions B;

(f) en troisième lieu, au Promoteur stratégique, au Promoteur financier, au Conseiller en investissements et à l'Actionnaire fondateur (proportionnellement à leur Apport au Capital respectif représenté par leurs Actions B) jusqu'à ce que ces Actionnaires B aient été remboursés de l'Encours représenté par leurs Actions B;

(g) en quatrième lieu, 100 pour cent aux Actionnaires (proportionnellement à leur Apport au Capital respectif) en paiement d'un montant égal au rendement privilégié;

(h) en cinquième lieu, à concurrence de 70 pour cent aux Actionnaires B (proportionnellement à leur Apport au Capital respectif représenté par leurs Actions B) et 30 pour cent aux Actionnaires A (proportionnellement à leur Apport au Capital respectif représenté par leurs Actions A) jusqu'à ce que le montant total reçu par les Actionnaires B conformément au présent paragraphe 1(v) de cette annexe 2 représente un montant égal à 20 pour cent des distributions cumulées en vertu des paragraphes 1(iv) et 1(v) de cette Annexe 2; et

(i) enfin, 80 pour cent aux Actionnaires A (proportionnellement à leur Apport au Capital respectif représenté par leurs Actions A) et 20 pour cent aux Actionnaires B (proportionnellement à leur Apport au Capital respectif représenté par leurs Actions B)

22. Restriction sur les distributions aux Actionnaires B.

(d) Nonobstant le paragraphe 1 de cette Annexe 2, l'Associé Commandité conservera dans la Société un montant égal aux Produits des Revenus et aux Produits du Capital qui aurait été distribuable aux Actionnaires B conformément aux paragraphes 1.(v) et (vi) de cette Annexe 2 (moins tout montant distribué conformément à la clause 2.(b) de cette Annexe 2 et ces montants seront placés sur un compte séparé au profit des Actionnaires B (le "Compte réservé") et les montants sur le Compte de Report ne seront libérés qu'occasionnellement (y compris les intérêts éventuels) (le "Montant reporté") que conformément au paragraphe 2.(b), 2.(c) et/ou 2.(d) de cette Annexe 2.

(e) Les Actionnaires B seront autorisés à se faire distribuer les fonds du Compte de Report à concurrence du montant nécessaire pour satisfaire toute charge d'impôts qui est levée contre eux ou contre l'un de leurs partenaires (ou tout cessionnaire, bénéficiaire ou constituant) par toute autorité fiscale compétente sur toute attribution, qui lui est faite à lui ou à

toute personne, d'un revenu net ou de Produits du Capital conformément aux présents Statuts (y compris, pour éviter tout doute, toute charge d'impôts grevant les intérêts sur le Compte de Report) ou, sinon, conformément au droit applicable, qui ne sont pas distribués aux Actionnaires B en raison de l'application du paragraphe 2.(a) de cette annexe 2 et toute distribution faite conformément au présent paragraphe 2.(b) ne sera pas remboursable par les actionnaires B ou toute autre personne.

(f) À tout moment, les Actionnaires B seront autorisés à se faire distribuer à partir des fonds du Compte de Report un montant égal à 20 pour cent de l'excédent, le cas échéant, de l'ensemble des distributions faites à tous les Actionnaires (y compris les montants sur le Compte de Report) à ce moment sur le Total des Engagements.

(g) En cas de cessation de la Société, si le Montant reporté est supérieur à zéro, il sera débloqué du Compte de Report et distribué aux Actionnaires dans la mesure nécessaire pour rembourser les Encours et tout solde du Montant reporté sera distribué conformément aux prétentions respectives des parties conformément au paragraphe 1 de cette annexe 2 (en prenant en considération les montants qui leur ont déjà été distribués).

(h) Tout montant qui aurait été distribué aux Actionnaires B conformément au paragraphe 1 de cette annexe 2 mais qui a été reporté pour l'application du paragraphe 2.(a) de cette annexe 2 sera néanmoins pris en considération dans la détermination des soldes sur les comptes de revenu et de capital des Actionnaires B comme si un tel montant avait été distribué et un tel montant sera crédité sur un compte de réserve spécial duquel les paiements conformément aux paragraphes 2.(b), 2.(c) et 2.(d) de cette annexe 2 seront débités.

23. Échéance et limitation des distributions.

(d) Distribution des Produits des Revenus

Sous réserve des dispositions des paragraphes 2.(a) à 2.(e) et 3.(c) de cette Annexe 2, et dans la pleine mesure autorisée en vertu de la loi de 1915, les Produits des Revenus de la Société seront distribués conformément au paragraphe 1 de cette Annexe 2 dès que possible après que les montants correspondants ont été reçus par la Société.

(e) Distributions de Produits du Capital

Sous réserve des dispositions des paragraphes 2.(a) à 2.(e) et 3.(c) de cette Annexe 2, les Produits du Capital seront distribués conformément au paragraphe 1 de cette Annexe 2 dès que possible après que les montants correspondants ont été reçus par la Société.

(f) Limitations sur les distributions

L'Associé Commandité ne sera pas tenu d'amener la Société à procéder à des distributions conformément à cette Annexe 2:

- (i) à moins de le faire conformément à la loi de 1915;
- (ii) qui amèneraient le capital souscrit de la Société à passer sous le seuil de €1 million; ou
- (iii) qui, de l'avis de l'Associé Commandité, laisserait ou pourrait laisser la Société avec des fonds ou bénéfices insuffisants pour répondre à des obligations, engagements ou risques et charges futurs (y compris, sans limitation, l'Indemnité de Gestion en rapport avec tout Exercice comptable).

(g) Distributions en nature

(i) Lorsque les Investissements auront atteints ou sont sur le point d'atteindre une Cotation ou lorsque les Investissements ont une cotation et à condition qu'un tel Investissement ne soit pas soumis à des restrictions sur une telle distribution ou sur un transfert ultérieur (y compris, pour éviter tout doute, toutes les restrictions légales, commerciales et/ou contractuelles) sur la recommandation de l'Associé Commandité, l'Associé Commandité sera autorisé, avec le consentement du Comité consultatif, à procéder à une distribution des actifs en nature en rapport avec l'Investissement concerné, sur la base spécifiée au paragraphe 3.(d)(ii) de cette annexe 2 à la valeur attribuable à ses actifs.

(ii) Les distributions en nature de titres de toutes catégories seront faites sur la même base que les distributions des Produits du Capital de telle sorte que chaque Actionnaire habilité à recevoir cette distribution recevra un montant proportionnel de l'ensemble des titres de cette catégorie disponibles pour la distribution, ou (si une telle méthode de distribution est impraticable pour une quelconque raison) de telle sorte que chaque Actionnaire reçoive le montant le plus proportionnel possible du total des titres d'une telle catégorie disponible à la distribution ainsi qu'un paiement en espèces du solde dans le cas de tout Actionnaire qui ne recevra pas le montant proportionnel total des titres auxquels il aurait sinon pu prétendre en vertu des présents Statuts. Une telle distribution en nature sera appliquée dans l'ordre spécifié au paragraphe 1 à la Valeur de l'Investissement concerné. Si la distribution en nature est faite en même temps que l'Investissement obtient une Cotation, la Valeur de l'Investissement concerné sera le prix de la cotation de l'Investissement. Si distribution en nature est faite pour des titres qui sont déjà cotés sur un marché boursier, la Valeur de ces titres sera la moyenne pondérée du prix à la clôture de ces titres durant les cinq (5) jours boursiers précédents, préalablement à une telle distribution (ou, si elle est plus courte, la période à compter de la date de la cotation) et les cinq (5) jours boursiers suivant une telle distribution.

(iii) Tout Actionnaire qui ne souhaite pas recevoir des titres par la voie d'une distribution en nature conformément à la présente clause peut demander que l'Associé Commandité (ou son mandataire) conserve la part de l'Actionnaire dans l'investissement distribué en nature conformément à la présente clause et, au nom de l'Actionnaire, consente des efforts raisonnables pour aliéner ces titres et distribuer les produits nets de cette aliénation à l'Actionnaire. Un tel investissement réalisé par l'Associé Commandité (ou son mandataire) cessera de faire partie des Actifs de la Société et sera réputé avoir été distribué en nature à l'Actionnaire correspondant conformément aux paragraphes 3.(d)(i) à (iii) de cette Annexe 2.

L'Actionnaire correspondant sera responsable de tous les frais ou charges associés au dépôt de ces titres entre les mains de l'Associé Commandité (ou son mandataire).

(iv) Les dispositions des paragraphes 3.(d)(i) à (iii) de la présente Annexe 2 s'appliquent aux distributions en nature pendant l'existence de la Société et s'entendent sans préjudice des dispositions des articles 17.2 à 17.4.

24. Crédits d'impôts. Aux fins du paragraphe 1 et 3 de cette Annexe 2, le montant des revenus ou du capital attribué ou distribué à la Société sera supposé être le montant total de ces revenus ou de ce capital et de toutes les taxes retenues sur les dividendes ou intérêts.»

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le document ayant été lu aux mandataires des parties comparantes, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et résidences, lesdits mandataires ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Demirovic, E. Koster, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29931. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédée SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015210361/2216.

(150235627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Starlyst UK Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.263.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- d'acter et d'accepter la démission de Julien Petitfrère de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- de nommer Carl Tash avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
- de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002359/21.

(16000062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Suxes Life Insurance Brokers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 87.821.

En date du 29 décembre 2015, assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Organe: Conseil d'administration

La Démission

Bastiaan Lodewijk Melchior SCHREUDERS

Fonction: Administrateur

La Nomination

Christiaan VAN DEN AMEELE

Fonction: Administrateur

Mandat: Du 29/12/2015 jusque à l'assemblée générale dans le courant de 2021

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 larochette

Date de naissance: 7 juin 1966

Larochette, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002363/20.

(16000408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Syrdall Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 174.510.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des associés de la Société qui s'est tenue le 3 décembre 2015 que la décision suivante a été prise:

- Il a été décidé de nommer BDO Audit, société anonyme, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B147570, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 4/12/2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016002364/18.

(150241073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Syrdall Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 174.510.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions du conseil d'administration de la Société prises en date du 4 décembre 2015 que:

- Alain Kinsch, demeurant professionnellement au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, a été renommé en tant que Administrateur-Délégué de la Société, avec effet au 4 décembre 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 4/12/2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016002365/16.

(150241073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

SCG Budget Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.137.

—
Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Peggy Murphy de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de modifier l'adresse professionnelle de Julien Petitfrère, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002371/16.

(150240983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Ochtrup Phase 1-2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 202.577.

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 18 décembre 2015

1. Madame Miroslava Jassova a démissionné de son mandat de gérante B avec effet au 18 décembre 2015.

2. Madame Lamiae Tamaoui, administrateur de sociétés, née le 21 mai 1988 à Rabat (Maroc), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée avec effet au 18 décembre 2015.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ochtrup Phase 1-2 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016002254/16.

(160000184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Ochtrup Phase 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 202.574.

—
Changement suivant le contrat de cession de parts du 9 décembre 2015:

- Ancienne situation associée:

Outlet Site Holdings S.à r.l. 500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
Uhtepe Beteiligungsgesellschaft mbH & Co. KG, enregistrée auprès de Tribunal local de Steinfurt sous le numéro HRA 6953, ayant son siège à 48607 Ochtrup (Allemagne), 70, Kreuzweg.	500
TOTAL	500

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Pour avis et extrait sincères et conformes

Pour Ochtrup Phase 3 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016002255/20.

(160000319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Cathay Impex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.680.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016060279/10.

(160021178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Cathay Impex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016060280/10.

(160021179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

C.Z.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4741 Pétange, 81A, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 68.750.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Derenbach, le 2 février 2016.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2016060250/12.

(160021211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Capital City Brewing Co., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.487.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2016060256/11.

(160021029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Byeview Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 164.051.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016060233/11.

(160021410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

BASIP SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 171.228.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/02/2016.

BASIP SPF S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016060236/12.

(160021127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Abeil Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.760.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016060183/10.

(160020888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Antonio Fusco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016060204/10.

(160020808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Zurga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 182.280.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 décembre 2015 que:

Le siège social de la société est transféré au

- 2, rue du Fort Wallis L-2714 Luxembourg.

Luxembourg le 4 janvier 2016.

Certifié sincère et conforme

ZURGA S.A.

Référence de publication: 2016002577/14.

(160000428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

2B-Natural S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 158.672.

Une cession de 50 parts sociales est intervenue entre Monsieur Paulus Jozef BIK, demeurant à Doezastraat 4, NL-2311 HB Leiden, né le 12 septembre 1946 à Leiden, Pays-Bas et Monsieur Gerardus Jozef Bik, né le 13 juillet 1973, à Leiden, Pays-Bas, demeurant à Strauslaan 15, NL-2151 NE Nieuw Vennepe, Pays-Bas avec effet au 18 décembre 2015.

Suite à ladite cession, Monsieur Gerardus Jozef Bik a acquis l'entièreté de 100 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Un mandataire

Référence de publication: 2016002581/14.

(160000554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Zuavel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 184.707.

*Cession de parts**Extrait du contrat de transfert de parts sociales signé le 21 mai 2014*

Monsieur Antoine Dréan, né le 1964 à Saint-Mandé, demeurant au 46, chemin des Hauts-de-Grisy, F-78860 Saint-Nom-la-Bretèche, transfère 48 parts sociales de Zuavel S.à r.l. à l'emprunteur, la société Verdosso Investment SA., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège au 26, rue Glesener, L-1630, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée, au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B59863.

Extrait du contrat de transfert de parts sociales signé le 12 février 2015

Monsieur Antoine Dréan, né le 1964 à Saint-Mandé, demeurant au 46, chemin des Hauts-de-Grisy, F-78860 Saint-Nom-la-Bretèche, transfère 65 parts sociales de Zuavel S.à r.l. à l'emprunteur, la société Verdosso Investment S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège au 26, rue Glesener, L-1630, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée, au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B59863.

Extrait du contrat de transfert de parts sociales signé le 30 avril 2015

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 30 avril 2015

La société Verdosso Investment S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège au 26, rue Glesener, L-1630, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée, au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B59863, transfère 913 parts sociales de Zuavel S.à r.l. au cessionnaire, la société Verdosso Holdings Limited, société anonyme de droit anglais, ayant son siège au Connect House, 133-137 Alexandra Road, Wimbledon, London SW19 7JY, au Royaume-Uni, immatriculée au registre Company House sous le n° 03997854,

Extrait du contrat entre associés signé le 12 février 2015

La société Verdosso Holdings Limited, société anonyme de droit anglais, ayant son siège au Connect House, 133-137 Alexandre Road, Wimbledon, London SW19 7JY, au Royaume-Uni, immatriculée au registre Company House sous le n° 03997854, transfère 113 parts sociales de Zuavel S.à r.l. d'une part, et transfère 160 parts sociales de Zuavel S.à r.l., d'autre part, à Monsieur Antoine Dréan, né le 1964 à Saint-Mandé, demeurant au 46, chemin des Hauts-de-Grisy, F-78860 Saint-Nom-la-Bretèche.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2016002575/32.

(16000418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

ZHENG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 156.352.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2015*

Le 14 décembre 2015 s'est tenue de manière extraordinaire l'Assemblée Générale des Actionnaires au siège social de la société durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Assemblée prend connaissance et accepte le rapport du Commissaire à la Liquidation sur la bonne exécution par le Liquidateur de ses fonctions et activités dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 1^{er} juillet 2015.

Une copie dudit rapport restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge au Commissaire à la Liquidation et au Liquidateur pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver tout paiement anticipé fait par le Liquidateur aux actionnaires de la Société.

Après avoir pris en compte le fait que les dettes existantes de la Société ont toutes été payées ou que les provisions nécessaires ont été faites par le Liquidateur en vue de l'apurement de dettes de la Société qui deviendront exigibles après

le clôturé de la liquidation, et qu'il ne restera pas de boni de liquidation après distribution des actifs de la Société aux actionnaires de la Société par ou pour le compte du Liquidateur, l'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la Société à la date du présent acte.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans, à partir de la date de publication des présentes au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'ancien siège social de la Société sis au 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2016002576/33.

(160000905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

dictant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.217.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016060146/10.

(160021169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 46.125,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 164.578.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La mise en liquidation de la Société a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 2015, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte des résolutions de l'associé de la Société en date du 16 décembre 2015 que la liquidation de la Société a été clôturée et que par conséquent la Société est dissoute et a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans, à partir de la date de publication du présent extrait dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016003072/21.

(160001303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

LYXOR Index Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.500.

Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration du 22 décembre 2015:

I. Démission de Monsieur Joël AUTISSIER en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Joël AUTISSIER, résidant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg de sa fonction d'Administrateur, avec effet au 22 Décembre 2015.

II. Cooptation de Monsieur Claudio BACCELI en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Joël AUTISSIER

Conformément aux prescriptions de l'article 21 des Statuts Coordonnés du 28 Janvier 2014, le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Claudio BACCELI, résidant professionnellement au 11 Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, à la fonction d'Administrateur en remplacement de Monsieur Joël AUTISSIER, démissionnaire, avec effet au 16 Décembre 2015, date d'approbation par la CSSF, et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016003080/18.

(16000943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

M.H. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 265A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 84.943.

Il résulte d'une décision des actionnaires réunis en assemblée générale du 25 février 2014 que:

1. les mandats des trois administrateurs: Mme BAGHDAD Nabila, Mme BECK-SPRUNCK Marie-Andrée et Mr SPRUNCK Benoît, sont renouvelés jusqu'à l'assemblée statutaire de 2019.

2. La société, LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., 15-17 Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, immatriculée au RCSL sous le numéro B83.527, est nommée commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée statutaire de 2019, pour les mandats de commissariat aux comptes depuis l'exercice 2013.

Il résulte d'une décision du conseil d'administration réunit le même jour que le mandat de Monsieur Benoît SPRUNCK en sa qualité d'administrateur délégué, est renouvelé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le mardi 25 février 2014.

Benoît SPRUNCK

Administrateur délégué

Référence de publication: 2016003082/19.

(16000928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

MEDECINS SANS FRONTIERES, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg F 4.094.

DISSOLUTION

L'association Médecins Sans Frontières immatriculée au Registre des Commerces et des Société Luxembourg sous le numéro F4094 est radiée pour cause d'absence d'activité.

L'asbl F4094 ne présente aucun bien: il ne peut donc pas y avoir d'affectation des biens de l'asbl.

Mardi, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016003109/12.

(160001723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

L-V Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.903,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 201.762.

Suite au contrat de transfert de parts sociales daté du 22 décembre 2015, les parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

Associés	Nombre de parts
LV Acquisition Holdings, LP	18.903 parts sociales ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Référence de publication: 2016003028/14.

(160001465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.528.

—
Le Conseil de gérance, lors de sa séance du 8 Décembre 2015, a pris acte de la démission de son mandat de gérant, de Monsieur Pasteurs Alain demeurant au:

39 Avenue des frères Fleischman

B-1410 WATERLOO

Avec effet au 8 Décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 10 Décembre 2015.

R. Azoughagh / Fl. Poncelet

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2016003033/16.

(160001330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 460.250,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 141.321.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La mise en liquidation de la Société a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 novembre 2015, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte des résolutions de l'associé de la Société en date du 29 décembre 2015 que la liquidation de la Société a été clôturée et que par conséquent la Société est dissoute et a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans, à partir de la date de publication du présent extrait dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016003071/21.

(160001339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Micado Finance et Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 51.325.

—
Par la présente, je remets avec effet immédiat ma démission en tant qu'administrateur de votre estimée société.

Le 31 décembre 2015.

Fabrice CAURLA.

Référence de publication: 2016003116/9.

(160001362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.
